

**ÉTUDE DE SUIVI
DES MOBILITÉS
RÉALISÉES DANS
L'ENSEIGNEMENT
ET LA FORMATION
PROFESSIONNELS**

RAPPORT NATIONAL DU LUXEMBOURG

I. INTRODUCTION

L'enseignement et la formation professionnels au Luxembourg

Au Luxembourg, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) est responsable de la programmation et la gestion de l'enseignement scolaire, des structures parascolaires dispensant un enseignement non formel, et pour une grande partie de l'offre de soutien et d'enseignement pour adultes. L'enseignement et la formation professionnels (EFPP) relèvent de la compétence du MENJE.

L'enseignement secondaire (CITE 2-3), général ou classique, est dispensé dans les lycées. La plupart des établissements du secondaire dispensent les deux types d'enseignement (« classique » (ESC) et « général » (ESG)).

Le système éducatif public national propose deux filières principales dans l'enseignement secondaire :

1. **L'enseignement secondaire classique** (ESC) qui prépare principalement les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et universitaire
2. **L'enseignement secondaire général** (ESG) est plus orienté vers la vie professionnelle et prépare les élèves, selon la filière choisie, soit à poursuivre des études dans l'enseignement technique supérieur, soit à apprendre un métier via **l'enseignement et la formation professionnels**, ou encore à rentrer directement sur le marché du travail en tant que travailleurs qualifiés.

Le système scolaire public du Luxembourg propose également plusieurs **offres alternatives d'enseignement**, notamment l'enseignement européen, international, germano-luxembourgeois et britannique. L'objectif principal de ces offres alternatives est d'adapter l'offre nationale d'enseignement à la diversité linguistique et culturelle des résidents luxembourgeois.

Ces offres alternatives font partie du système scolaire public et sont donc accessibles sans frais de scolarité.

En 2018/19, les élèves de l'ESG étaient 23'822 dans des lycées publics et 3'394 dans des écoles privées. Dans la même période, l'enseignement classique était suivi par 12'504 élèves de lycées publics et 261 élèves d'établissements privés appliquant les programmes officiels luxembourgeois (MENJE, 2019. Les chiffres de la rentrée 2019/2020).

L'enseignement post-secondaire non tertiaire comprend principalement les cours préparatoires menant au *brevet de maîtrise*. Ces cours sont organisés par la *Chambre des métiers* à l'intention des artisans détenteurs d'un diplôme d'aptitude professionnelle ou de tout autre diplôme reconnu. Le diplôme de maîtrise (CITE 4) permet à son détenteur de s'établir en tant qu'artisan indépendant et de former des apprentis.

Plusieurs lycées proposent des programmes courts menant à un **brevet de technicien supérieur** (BTS, CITE 5) dans différents domaines, ainsi que des cours préparatoires spécialisés pour intégrer les « *grandes écoles* » françaises.

Une vue d'ensemble du système scolaire public peut être téléchargée sur le *site Internet* du ministère de l'Éducation.

La publication du ministère de l'Éducation *Offre scolaire ESC-ESG : 2019-2020* donne la localisation des établissements. Elle fournit également des précisions sur l'offre d'enseignement de chaque établissement.

Dans le cadre du présent rapport, qui se concentre sur la mobilité à des fins d'enseignement et de formation professionnels, le seul type d'enseignement considéré est l'enseignement secondaire général.

L'**enseignement secondaire général** (ESG) a une orientation technique et comprend différents parcours éducatifs, parmi lesquels **l'enseignement et la formation professionnels**.

L'ESG propose plusieurs parcours d'apprentissage dans des filières techniques. Selon le parcours d'apprentissage choisi, les élèves peuvent se préparer

à des études dans l'enseignement supérieur ou l'enseignement technique supérieur, ou directement à la vie professionnelle.

La durée des études dans l'ESG dépend du diplôme visé dans chaque parcours. Il faut 7 ans pour obtenir un **diplôme de fin d'études secondaires** ou un **diplôme de technicien DT**, et une année de plus pour les diplômes dans les professions de la santé et du social. Pour obtenir un **diplôme professionnel DAP** ou un **certificat CCP**, il faut en moyenne 6 ans d'études.

Les classes sont nommées par ordre décroissant de la 7^e (*septième*), qui est la première année d'études, jusqu'à la 1^{re} (*première*), qui est la 7^e et dernière année dans l'ESG.

L'ESG comprend 3 années d'enseignement secondaire inférieur (CITE 2) et 3 à 4 ans (5 pour les professions de la santé et du social) dans le cycle supérieur (CITE 3).

Les cycles supérieurs (élèves âgés de 15 à 19 ans) sont divisés en trois régimes :

1. Le **régime technique** a une durée normale de 4 ans (5 ans pour les professions de la santé et du social) et débouche sur un *diplôme de fin d'études secondaires générales* donnant accès à l'enseignement supérieur
2. Le **régime de la formation de technicien** dure 4 ans pour un *diplôme de technicien* (DT) donnant accès à l'enseignement technique supérieur
3. Le **régime professionnel** dure 3 ans et débouche soit sur un *diplôme d'aptitude professionnelle* (DAP) donnant accès au marché du travail en tant que travailleur qualifié, soit sur un *certificat de capacité professionnelle* (CCP).

L'**enseignement et la formation professionnels** comprennent le *régime professionnel* et le *régime de la formation de technicien*. Chaque régime a son programme spécifique.

Une liste complète des programmes en cours est disponible sur le **portail éducatif** du ministère, où les matières et grilles horaires de chaque année scolaire peuvent être téléchargées.

L'**apprentissage transfrontalier** est défini par la législation luxembourgeoise (*Code de l'éducation nationale 2020, p. 913*) comme l'enseignement et la

formation professionnels où la **partie pratique** en milieu professionnel sous contrat d'apprentissage est réalisée dans un organisme de formation situé au Luxembourg et où la **formation scolaire** est assurée par une institution dans un pays limitrophe.

L'apprentissage transfrontalier concerne explicitement les professions et métiers officiellement reconnus (*ibid.*, pp. 917-919) pour lesquels aucun programme d'EFPP n'est prévu au Luxembourg. S'il n'existe pas d'offre d'EFPP au Luxembourg, le ministre peut autoriser l'apprentissage transfrontalier en concertation avec les chambres professionnelles concernées.

Informations générales sur la mise en œuvre de la mobilité dans l'EFP au Luxembourg

Les programmes de l'Union européenne dans le domaine de l'enseignement et de la formation - le Programme EFTLV (Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie) sur la période 2007-2013, suivi du programme Erasmus+ de 2014 à 2020 - ont offert aux apprenants et au personnel éducatif des opportunités de mobilité d'apprentissage transnationales. La mobilité à l'étranger visait à permettre aux apprenants et au personnel éducatif d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences.

Dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP), les mobilités d'apprentissage transnationales permettent aux apprenants ainsi qu'au personnel de suivre une formation à l'étranger. Pour les apprenants de l'EFP, les mobilités consistent en stages dans des entreprises ou des centres d'EFP dans d'autres pays.

Pour les apprenants de l'EFP, les mobilités d'apprentissage à l'étranger sont des expériences importantes. Ils peuvent améliorer leurs compétences linguistiques et découvrir différentes approches de l'apprentissage et de l'acquisition de compétences professionnelles. Les apprenants se familiarisent avec des méthodes pédagogiques différentes de celles habituellement appliquées dans leur pays d'origine. Ils sont également au contact de la culture du pays d'accueil. En outre, une mobilité d'apprentissage transnational représente souvent pour les apprenants de l'EFP leur première expérience professionnelle à l'étranger. L'acquisition de nouvelles compétences formelles et informelles améliore également l'employabilité des apprenants, ce qui facilite leur entrée sur le marché du travail.

De 2007 à 2020, la Commission européenne a financé plus de 2'318 stages à l'étranger d'apprenants de l'EFP du Luxembourg. De nombreux établissements de l'EFP confirment que grâce aux programmes européens, ils ont pu proposer et financer des mobilités d'apprentissage à l'étranger que ni eux ni les apprenants de l'EFP n'auraient pu payer eux-mêmes. Les fonds européens, issus du précédent Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (EFTLV) ou du présent programme Erasmus+, ont rendu ces formations et séjours à l'étranger possibles.

Entre 2007 et 2018, seules 4 mobilités ont été effectuées par des apprentis de l'EFP. En effet, la demande de mobilités transnationales d'apprentis de l'EFP est relativement faible au Luxembourg du fait que les apprentis doivent suivre leurs cours à l'école de 1 à 3 jours par semaine, et effectuer en même temps leur apprentissage professionnel en entreprise. Les mobilités transnationales des apprenants de l'EFP restent donc encore compliquées à organiser.

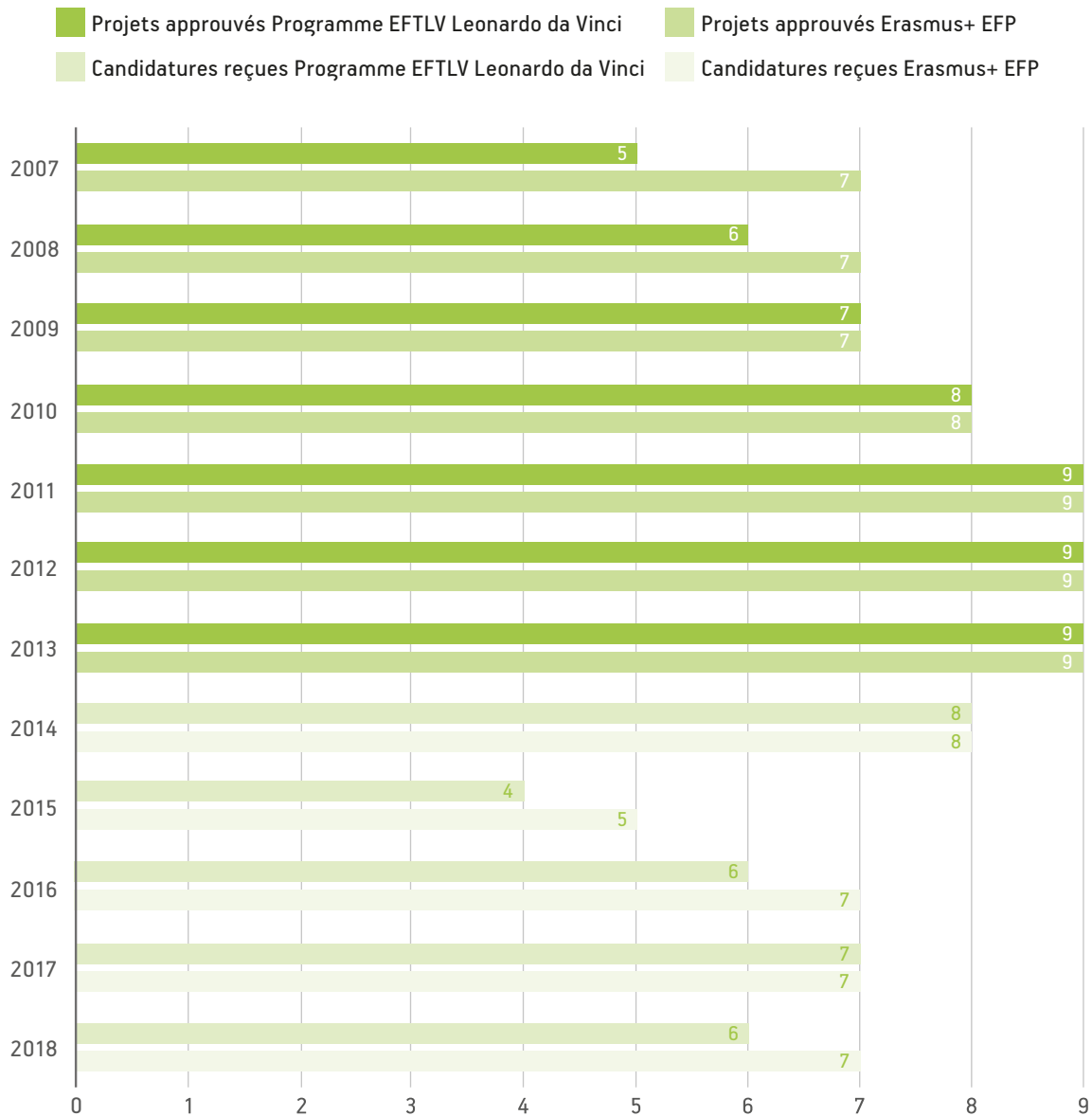
Une autre spécificité nationale est le multilinguisme, qui fait partie de la vie quotidienne au Luxembourg. En effet, rares sont les Luxembourgeois qui utilisent une seule langue au cours d'une journée. Changer de langue, même à l'intérieur d'une même phrase, est courant chez les Luxembourgeois. Les gens combinent des idées et des expressions de différentes langues et enrichissent leur propre langue nationale de nouvelles influences. Le pays a trois langues officielles : la langue nationale est le luxembourgeois, la langue législative le français et les langues administratives et judiciaires sont le français et l'allemand. D'autres langues, comme le portugais et l'anglais, prennent de plus en plus d'importance dans la vie quotidienne en raison du nombre croissant de citoyens de différentes origines. Depuis 2018, le gouvernement met en œuvre une stratégie de promotion de la langue luxembourgeoise, qui devient la *lingua franca* des citoyens. L'ouverture linguistique et culturelle du pays est perçue comme un formidable atout, notamment dans le cadre de la participation active du Luxembourg à la construction d'une Europe commune.

Dans le système éducatif luxembourgeois, les élèves commencent à apprendre l'allemand et le français dès les premières classes de l'école primaire. L'anglais est enseigné de manière intensive dans le secondaire, parfois en plus d'autres langues comme le latin, l'espagnol et/ou l'italien.

Le multilinguisme des apprenants de l'EFP du Luxembourg facilite leurs mobilités transnationales, dont beaucoup sont réalisées dans ce que l'on appelle la Grande Région - une zone de coopération territoriale (Groupement européen de coopération territoriale, GECT) composée du Grand-Duché de Luxembourg, de la Sarre et de Rhénanie-Palatinat en Allemagne, de la Lorraine en France, et de la Wallonie et de la Communauté germanophone de Belgique.

Le multilinguisme au Luxembourg montre ainsi l'ouverture des citoyens aux autres et aux nouvelles idées, tout en influençant une attitude accueillante et positive envers l'enrichissement culturel et les nouvelles influences extérieures au pays.

Figure 1 : Nombre de projets (soumis/acceptés) dans le cadre de différents appels à projets du Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (Leonardo da Vinci mobilité 2007-2013) et du Programme Erasmus+ (action clé 1, mobilité EFP 2014-2018)

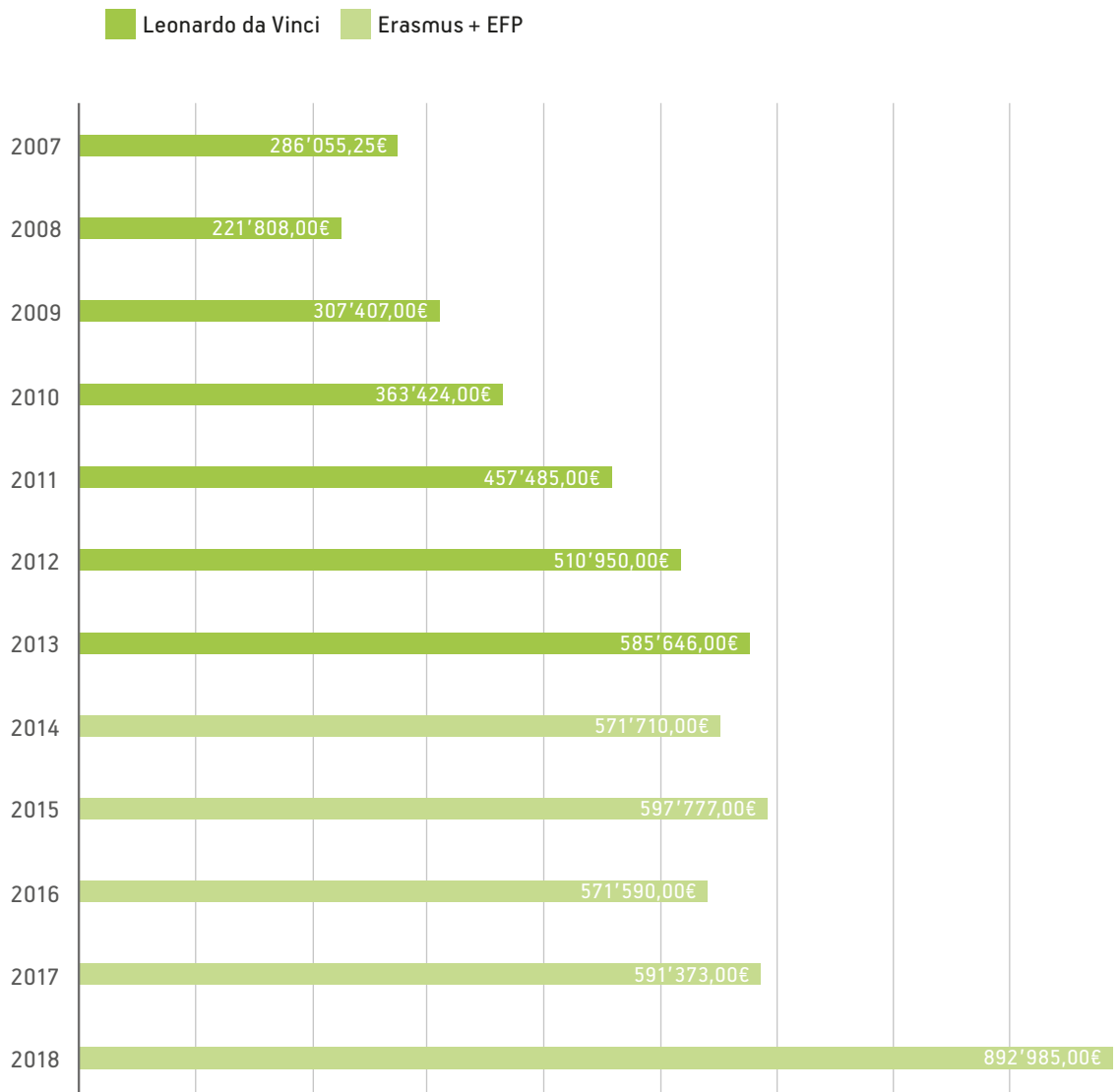


Dans le cadre des appels du Programme EFTLV de 2007 à 2013 et des appels du Programme Erasmus+ de 2014 à 2018, l'Agence nationale a reçu 90 candidatures pour des projets de mobilité Leonardo da Vinci et des projets de mobilité Erasmus+ Action clé 1 EFP, parmi lesquelles 84 projets ont été sélectionnés et financés. Le taux de succès des projets soumis s'élève à 93,3 %, ce qui est

relativement élevé par rapport aux autres pays participants.

À ce jour, 62 % de l'ensemble des établissements de l'EFP au Luxembourg, dont les programmes prévoient des stages d'EFP, ont participé aux Programmes EFTLV ou Erasmus+.

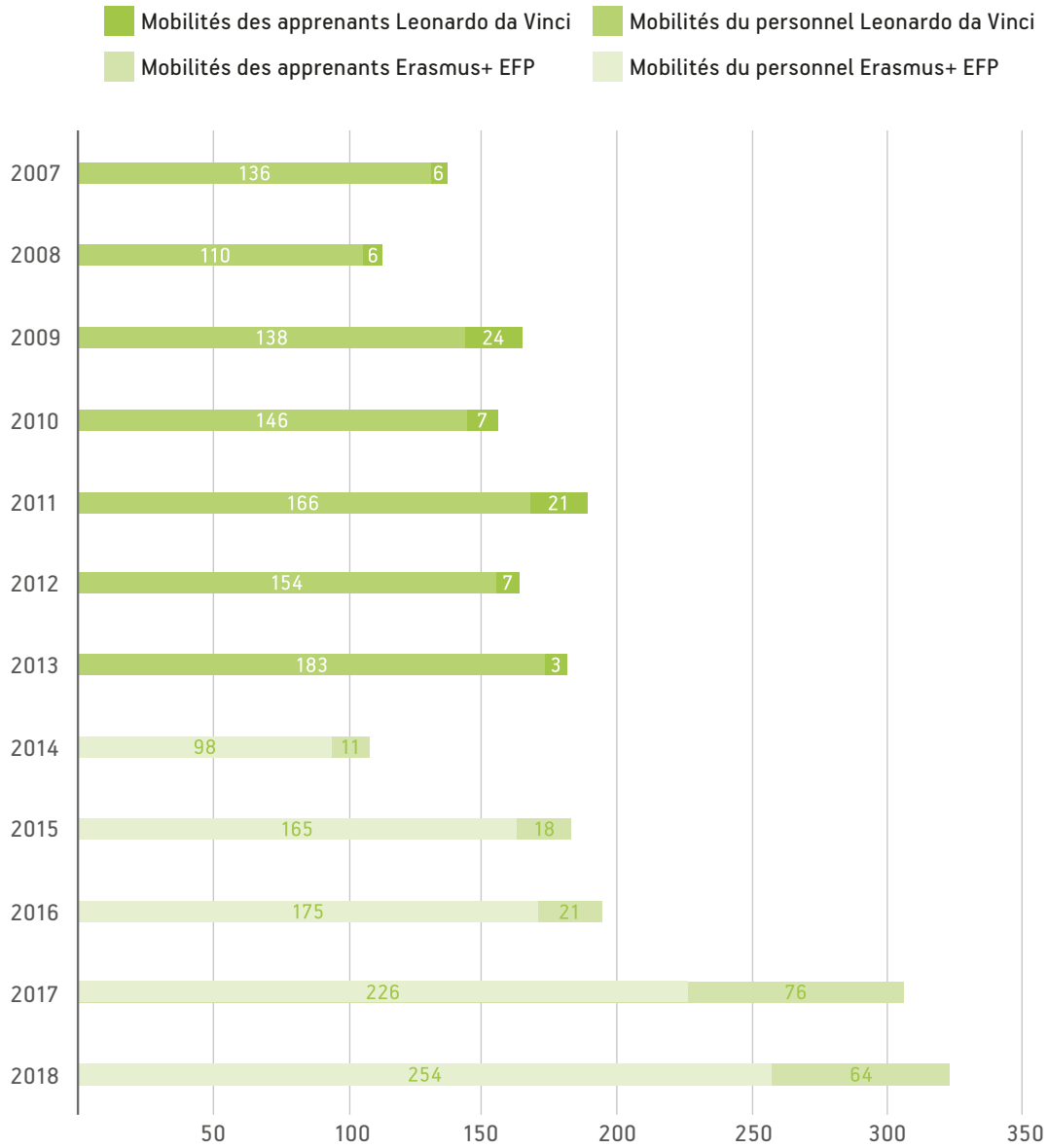
Figure 2 : Fonds alloués aux projets sélectionnés du Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie Leonardo da Vinci 2007-2013 et du Programme Erasmus+ 2014-2018 dans le cadre de l'action clé 1 : mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation (EFP)



Au total, près de 6'000'000 euros ont été alloués aux 84 projets de mobilité à des fins d'EFP sélectionnés et financés par le Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie et Erasmus+ entre 2007 et 2018. Le budget alloué représente 94,87 %

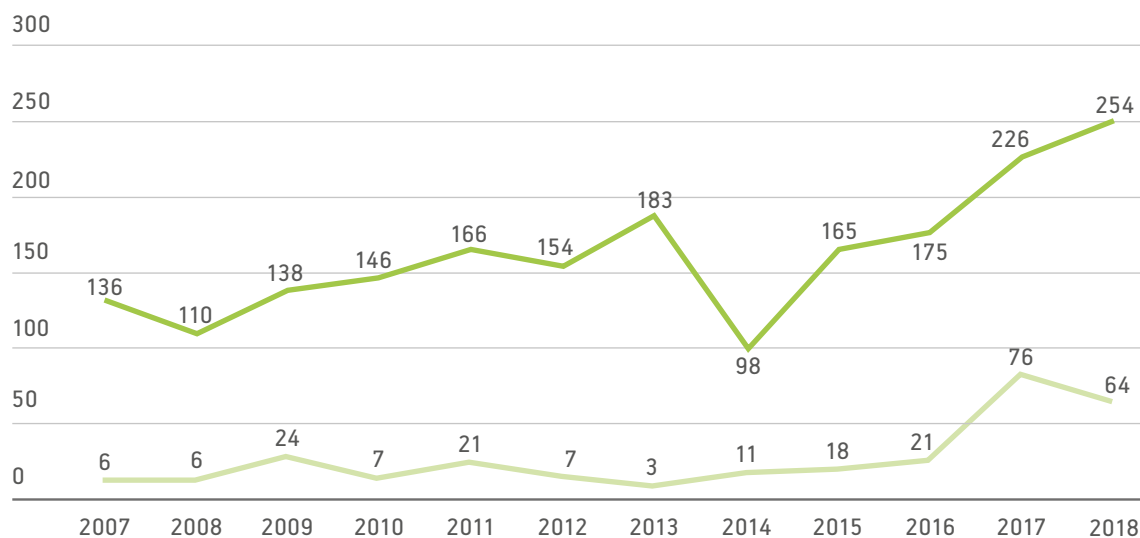
du budget total disponible pour les projets de mobilité à des fins d'EFP dans le cadre des appels à propositions du Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie et du Programme Erasmus+ de 2007 à 2018.

Figure 3 : Mobilités d'apprenants et du personnel de l'EFP dans le cadre des appels du Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (2007-2013) et du Programme Erasmus+ (2014-2018)



Le nombre moyen de mobilités à des fins d'EFP réalisées par année d'appel entre 2007 et 2018 s'est élevé à presque 185.

Au total, 2'215 mobilités ont été réalisées, en majorité des mobilités d'apprenants de l'EFP (1'951).

Figure 4 : Nombre de mobilités à des fins d'EFPP de 2007 à 2018

2014 a été une année de transition entre l'ancien Programme EFTLV et le nouveau Programme Erasmus+, ce qui explique la demande plus élevée en projets et mobilités de l'appel 2013 (dernière année du Programme EFTLV) par rapport à l'appel 2014 (première année du Programme Erasmus+). De 2014 à 2018, le nombre de mobilités réalisées chaque année n'a cessé d'augmenter.

Au moment où cette étude a été menée, le nombre de mobilités réalisées dans le cadre des projets de mobilité n'était pas encore définitif, car plusieurs projets de mobilité Erasmus+ des appels 2017 et 2018 n'étaient pas encore achevés.

II. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉTUDE

Informations générales sur la portée de l'étude

Cette étude a été initiée par l'agence nationale Anefore en 2018 dans le but de recueillir des points de vue indépendants – ceux des participants – sur la mise en œuvre des programmes gérés par l'Agence. L'étude a été réalisée en coopération avec le SCRIPT (*Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques*). L'objectif principal était de recueillir l'opinion des participants sur les compétences qu'ils avaient acquises ou développées grâce à leur participation à ces programmes européens de mobilité d'apprentissage transnationale, et d'utiliser les résultats pour alimenter une étude européenne lancée par l'agence nationale polonaise FRSE.

Au Luxembourg, Anefore est l'agence nationale en charge de la mise en œuvre du Programme Erasmus+ et de son prédécesseur, le Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (Programme EFTLV). Depuis 2007, l'agence gère les aspects administratifs et financiers des projets financés, surveille leur mise en œuvre, diffuse les résultats des projets et communique sur l'impact de ces programmes européens.

À titre d'observation préliminaire, il convient de souligner que, de manière générale et année après année, les retours d'expérience des bénéficiaires des projets de mobilité EFP sont positifs. Cela permet déjà de conclure que les projets de mobilité à des fins d'EFP, avec leurs mobilités d'apprentissage, ont activement contribué à internationaliser davantage les établissements de l'EFP participants, améliorant ainsi la qualité des activités d'enseignement et de formation professionnels de chaque établissement.

En revanche, il est plus difficile d'évaluer de manière fiable l'impact des mobilités à des fins d'EFP sur les participants, étant donné que les agences nationales des différents pays n'ont généralement pas de contact direct avec les participants individuels aux projets. En outre, les agences nationales manquent d'informations sur les parcours scolaires et professionnels ultérieurs des apprenants, sur l'évolution potentielle des opinions des participants sur la mobilité et sur l'influence qu'a eue l'expérience de mobilité sur les choix éducatifs et professionnels ultérieurs des participants. Dans le cadre de son travail quotidien, Anefore, l'agence nationale

luxembourgeoise en charge de la mise en œuvre des programmes européens dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse et du sport, est principalement en contact avec les bénéficiaires de ces programmes. L'Agence n'a aucun contact direct avec les participants individuels aux projets de mobilité des établissements, dans ce cas avec les anciens apprenants de l'EFP qui ont réalisé des mobilités d'apprentissage.

L'objectif principal de cette étude était d'évaluer l'impact des projets d'EFP entrepris dans le cadre de l'ancien Programme EFTLV « Leonardo da Vinci » et du Programme Erasmus+ « Action clé 1 - Projets de mobilité à des fins d'éducation et de formation » sur les parcours professionnels ultérieurs des participants. L'étude aborde également les dimensions interculturelles et sociales de l'expérience d'apprentissage des apprenants de l'EFP à l'étranger, en tant que résultats de leur expérience d'apprentissage dans d'autres pays et dans différents contextes culturels. Une attention particulière a été portée à certains aspects spécifiques tels que l'ouverture et le dépassement des barrières, notamment linguistiques, culturelles et sociales.

Au cours de cette étude, d'anciens apprenants de l'EFP ayant participé à des projets de mobilité à des fins d'EFP ont été contactés par leur ancienne ou actuelle école de l'EFP et invités à évaluer le résultat de leurs mobilités d'apprentissage ainsi que l'impact de leur expérience à l'étranger. Les données recueillies à travers leurs

réponses aux enquêtes et entretiens ont permis à Anefore d'identifier les compétences que les anciens stagiaires de l'EFP ont déclaré avoir développées et la mesure dans laquelle ces compétences se sont avérées utiles pour leur apprentissage ultérieur, leur développement personnel ou leur carrière professionnelle.

Les informations ainsi recueillies ont également contribué à identifier le profil des anciens participants aux stages et à comprendre leurs motivations professionnelles et la raison de leurs choix professionnels de même que leur souhait éventuel de poursuivre des études.

Chronologie de l'étude

Cette étude a été menée de mai 2018 à mi-août 2019.

Le lien vers l'enquête en ligne a été envoyé aux anciens établissements de l'EFP bénéficiaires début octobre 2018. Les établissements bénéficiaires ont transmis les questionnaires à leurs anciens participants à des mobilités.

Les réponses ont été recueillies jusqu'à mi-janvier 2019.

Les entretiens individuels et les discussions de groupe avec les apprenants de l'EFP ont eu lieu le 9 novembre 2018.

Les entretiens et discussions de groupe supplémentaires avec les chefs d'établissements de l'EFP et le personnel de l'EFP coordonnant des projets de mobilité à des fins d'EFP ont eu lieu entre le 23 octobre et le 6 décembre 2018.

Les données quantitatives et qualitatives recueillies ont été analysées au cours du premier semestre 2019.

Le présent rapport a été établi à la mi-août 2019 pour clôturer l'étude et alimenter l'étude de suivi européenne de l'EFP coordonnée par l'agence nationale polonaise FRSE.

Le rapport de l'étude de suivi national de l'EFP a été finalisé, traduit en français et publié en novembre 2020.

Méthodologie

L'étude se concentre sur l'évaluation de l'impact de la mobilité professionnelle transnationale sur les participants luxembourgeois, et en particulier sur les conséquences des expériences d'apprentissage transnationales sur la formation et la carrière ultérieures des apprenants de l'EFP.

L'approche qualitative et quantitative de cette étude était basée sur la méthodologie développée par l'agence nationale polonaise FRSE en 2017 pour une étude

similaire sur les participants polonais à des mobilités à des fins d'EFP. La méthodologie a été adaptée au contexte national luxembourgeois.

Les outils de recherche utilisés étaient les suivants :

- + Enquêtes en ligne adressées à tous les anciens apprenants de l'EFP qui avaient participé à des projets de mobilité à des fins d'EFP dans le cadre d'un appel à propositions de l'ancien Programme EFTLV et/ou du Programme Erasmus+ actuel, entre 2007 et 2018
- + Entretiens individuels approfondis avec d'anciens participants à des mobilités
- + Entretiens avec le groupe cible d'apprenants de l'EFP qui avaient déjà effectué des stages professionnels à l'étranger.

Les outils de recherche se concentrent non seulement sur les compétences purement professionnelles que les apprenants pourraient avoir acquises dans le cadre de l'enseignement formel, mais également sur les

compétences comportementales acquises par le biais d'un enseignement non formel dans le cadre du programme de mobilité professionnelle convenu entre les établissements.

L'objectif principal de l'étude était identifié par 3 questions clés :

- + Les mobilités transnationales ont-elles eu un impact sur la carrière ultérieure et sur le développement personnel des anciens stagiaires et, si oui, dans quelle mesure ?
- + Quelles nouvelles compétences les participants aux mobilités ont-ils acquises ou développées au cours de leur formation professionnelle pratique à l'étranger ?
- + Dans quelle mesure les compétences acquises se sont-elles avérées utiles, notamment au niveau de la situation professionnelle et de la position sur le marché du travail ?

La triangulation des outils adoptés résultait des différentes caractéristiques des deux groupes de répondants (élèves et diplômés d'écoles professionnelles). La triangulation des méthodes de recherche prévues visait principalement à recueillir des informations précises sur les expériences liées à la mobilité et ses effets.

Le questionnaire en ligne a représenté l'outil de recherche de base. Un lien hypertexte vers le questionnaire a été envoyé aux établissements de l'EFP bénéficiaires ayant mis en œuvre des projets européens de mobilité dans le cadre du Programme EFTLV et/ou Erasmus+ entre 2007 et 2018. Les établissements ont été priés de fournir le lien aux apprenants de l'EFP anciens et actuels qui avaient réalisé un projet de mobilité transnationale à des fins d'EFP.

La partie quantitative de l'étude devait couvrir l'ensemble de la population d'anciens participants à des projets de mobilité transnationale à des fins d'EFP. Le seul critère que les apprenants de l'EFP devaient remplir pour participer à l'enquête était d'avoir participé à une mobilité à l'étranger dans le cadre des programmes couverts par l'étude.

Au bout du compte, Anefore a reçu 130 questionnaires anonymisés comportant les réponses des participants. L'enquête utilisait le système d'encodage EVASYS, qui garantissait l'anonymat des réponses recueillies.

Tous les répondants remplissaient les critères de l'étude, mais ils n'ont pas tous répondu à chaque question. Cela explique les disparités dans le nombre total de réponses données à chaque question. Le nombre de réponses est indiqué en haut de chaque tableau du présent rapport (N = nombre de réponses).

En plus de l'étude menée au moyen de questionnaires destinés aux apprenants de l'EFP ayant participé à des projets de mobilité entre 2007 et 2018 et au moyen d'entretiens et de discussions de groupe avec certains de ces apprenants, l'Agence nationale a également initié des entretiens avec plusieurs membres du personnel de l'EFP qui avaient dirigé les projets de mobilité à des fins d'EFP, ainsi qu'avec les directeurs de 7 établissements de l'EFP. L'idée était de compléter les points de vue et les idées des apprenants ou des diplômés de l'EFP et d'obtenir ainsi une vue d'ensemble plus complète.

Population étudiée

L'étude se concentre sur les mobilités d'apprentissage transnationales des apprenants de l'EFP (stages) organisées via des projets de mobilité à des fins d'EFP et financées par des programmes d'éducation européens soutenant des activités dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels :

- + Programme Leonardo da Vinci, qui fait partie de l'ancien Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie mis en œuvre sur la période 2007-2013
- + Erasmus+, le programme actuel, mis en œuvre sur la période 2014-2020.

Tableau 1 : Offre de mobilités d'apprentissage transnationales à des fins d'EFP dans le cadre des programmes éducatifs européens

	Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie Projets de mobilité Leonardo da Vinci	Erasmus + Projets EFP action clé 1 : Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation
Période des programmes	2007-2013	2014-2020
Durée minimale de la mobilité	2 semaines	
Durée maximale de la mobilité	39 semaines (environ 9 mois)	12 mois

Description détaillée de l'échantillon

La population cible couverte par l'étude était l'ensemble de la population d'anciens participants de l'EFP à des projets de mobilité d'apprentissage transnationale. L'enquête a donc été adressée à tous les apprenants de l'EFP qui avaient participé à l'un des 84 projets européens de mobilité d'apprentissage à des fins d'EFP financés par le Programme EFTLV Leonardo da Vinci ou par le Programme Erasmus+ dans le cadre de l'action clé 1, Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation.

Idéalement, le nombre de réponses potentielles à l'enquête aurait dû atteindre un total de 1'951, ce qui correspond au nombre de participants à des mobilités d'apprentissage transnationales à des fins d'EFP entre 2007 et 2018. Mais malheureusement, seulement 130 personnes ont répondu au questionnaire en ligne. Cela représente seulement 6,7 % environ de l'ensemble des participants aux mobilités entre 2007 et 2018.

Il convient de souligner que dans de nombreux cas, les établissements de l'EFP n'ont pas pu reprendre contact avec leurs anciens apprenants de l'EFP qui avaient réalisé une mobilité transnationale pendant la période couverte par l'étude.

En plus de ces difficultés, il s'est avéré que les coordonnées de nombreux participants n'étaient plus à jour. Tant que les apprenants de l'EFP étaient encore inscrits dans leur établissement, ils utilisaient l'adresse e-mail de leur école. Évidemment, une fois qu'ils avaient quitté l'école après avoir obtenu leur diplôme, ils n'utilisaient plus ces comptes de messagerie. En outre, conformément au Règlement général sur la protection des données en vigueur, les diplômés de l'EFP quittant leur établissement peuvent choisir de communiquer ou non leurs autres coordonnées personnelles à leur ancienne école. Cela explique pourquoi si peu d'apprenants de l'EFP ont pu recevoir le questionnaire.

D'autres difficultés pour la conduite de l'enquête étaient liées à la protection informatique. L'outil en ligne au moyen duquel le questionnaire devait être rempli ne fonctionnait pas en dehors de la Grande Région. Cela peut expliquer en partie le faible taux de réponse à l'enquête parmi les anciens apprenants de l'EFP vivant potentiellement à l'étranger.

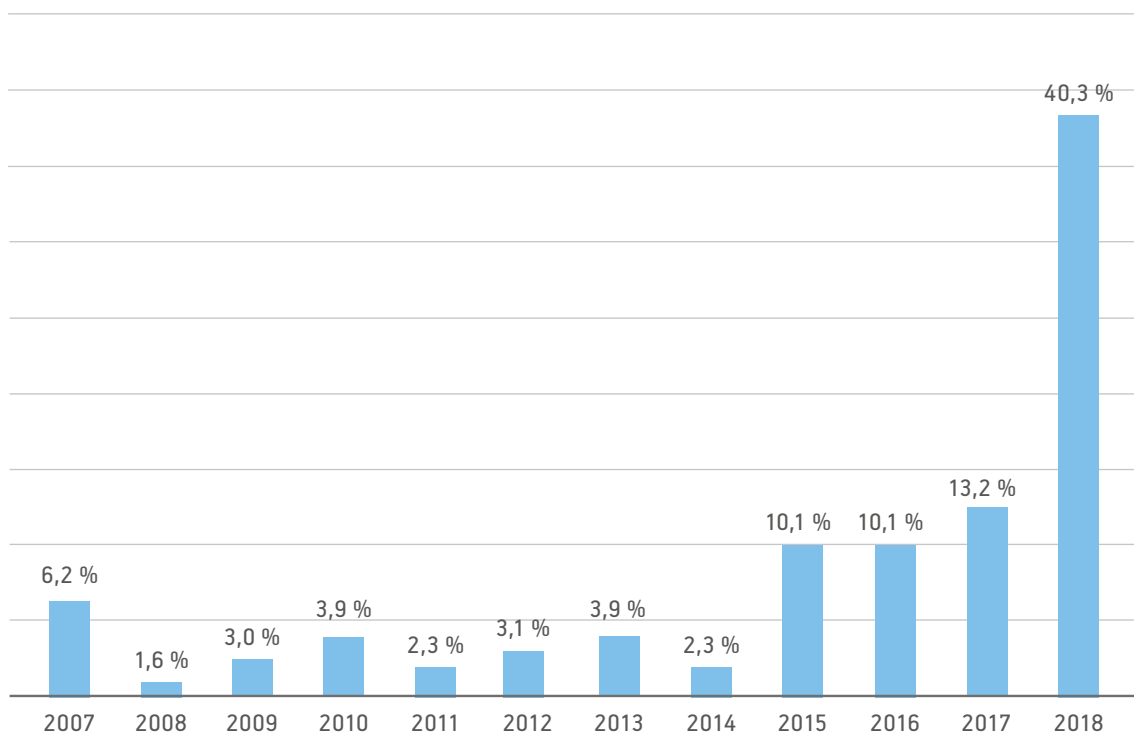
Plusieurs établissements de l'EFP ont offert leur soutien pour la conduite de l'enquête en publiant un lien vers le questionnaire sur leurs profils de réseaux sociaux. L'Agence nationale a également fait la promotion du questionnaire de l'étude pendant la Foire de l'étudiant du Luxembourg en novembre 2018.

Profil des répondants au questionnaire

Sur un total de 130 répondants, 3 personnes n'ont pas répondu à cette question. Parmi ceux qui y ont répondu, 1,6 % ne souhaitait pas mentionner leur sexe,

55,1 % étaient des femmes et 43,3 % étaient des hommes.

Figure 5 : Répartition en pourcentage des participants à des mobilités transnationales à des fins d'EFP par année d'achèvement (N = 130)



La plupart (53,5 %) des 129 répondants ont effectué leur mobilité à des fins d'EFP en 2017 ou 2018. Le nombre total de mobilités au cours de ces deux années représente 76 % de toutes les mobilités à des fins d'EFP qui avaient été précédemment réalisées dans le cadre du Programme Erasmus+ (de 2014 à 2018). Seuls 24 % des répondants ont effectué des mobilités d'apprentissage organisées dans le cadre du Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (2007-2013).

Ces chiffres ne sont pas nécessairement représentatifs. Ils pourraient seulement refléter le fait qu'au moment de cette étude, les établissements de l'EFP étaient plus à même de contacter leurs apprenants actuels ou récents - ceux qui avaient effectué leur mobilité récemment et étaient encore inscrits dans leur école de l'EFP, ou les récents diplômés avec lesquels les établissements de l'EFP étaient toujours en contact.

Pays de résidence

À la question leur demandant leur pays de résidence, 90,5 % des répondants à cette question déclarent vivre toujours au Luxembourg. Les 9,5 % restants ont déménagé dans un autre pays. 4 participants n'ont pas répondu à cette question.

D'après les 115 réponses, 32,2 % de personnes vivent dans le nord du Luxembourg, 12,2 % à l'ouest, 19,1 % à l'est et 23,5 % au sud. Les 13 % restants vivent à Luxembourg-Ville. Pour les 12 anciens apprenants de l'EFP déclarant vivre à l'étranger, de manière temporaire ou permanente, 41,7 % vivent dans le pays où ils ont précédemment effectué leur mobilité transnationale à des fins d'EFP. Ces personnes vivant à l'étranger résident en France (3), en Allemagne (3), en Belgique (3), en Autriche (1), en Italie (1) et en Suisse (1).

Sur la base des 99 réponses, il semble que la population étudiée dans cette enquête vive majoritairement dans des zones rurales (93 %),

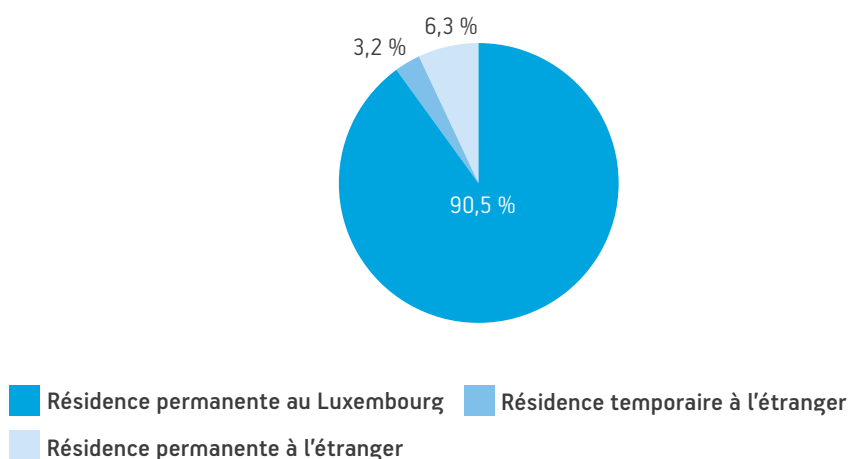
compte tenu du fait que le Luxembourg ne compte que 7 villes de plus de 15'000 habitants.

Sur 125 répondants, 43,2 % étaient encore élèves dans des établissements de l'EFP au moment où ils ont répondu au questionnaire. Parmi les autres 56,8 %, 2,7 % étaient inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur, tandis que 39,7 % avaient déjà obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur.

Sur 73 répondants, 87,7 % travaillaient déjà (79,5 % avaient un emploi à temps plein et 8,2 % un emploi à temps partiel), et les 12,3 % restants étaient au chômage.

À la question leur demandant s'ils envisageaient de poursuivre des études universitaires, 13 % des 31 répondants à cette question ont déclaré qu'ils avaient l'intention de poursuivre des études universitaires (6,5 % étaient déjà inscrits (niveaux maîtrise ou doctorat) et 6,5 % avaient l'intention de le faire).

Figure 6 : Répartition en pourcentage des répondants par pays de résidence (N = 126)



Entretiens individuels et de groupe

Entretiens individuels

Groupe cible : diplômés de l'EFP actuels (qui étaient déjà entrés dans la vie active ou poursuivaient des études dans un autre établissement). Dans notre cas, des entretiens ont été menés avec 2 diplômés de l'EFP qui étudiaient dans un établissement d'enseignement supérieur au moment de l'entretien.

Entretiens menés : 2

Le nombre d'entretiens (individuels et de groupe) au Luxembourg a été déterminé en tenant compte du nombre relativement faible, par rapport à d'autres pays,

Entretiens avec le groupe cible

Groupe cible : élèves de l'EFP actuels ayant une expérience de mobilité. Les entretiens avec le groupe cible étaient des entretiens approfondis avec 2 apprenants par groupe.

Entretiens menés : 2

de projets de mobilité transnationale à des fins d'EFP et de participants à ces projets.

Entretiens supplémentaires au Luxembourg

Groupe cible : personnel de l'EFP gérant les projets de mobilité à des fins d'EFP et chefs d'établissements de l'EFP qui sont ou ont été bénéficiaires de projets de mobilité à des fins d'EFP financés par les programmes européens EFTLV et Erasmus+.

L'idée était de compléter les points de vue et les idées des apprenants ou des diplômés de l'EFP.

Entretiens menés : 7 entretiens avec 7 établissements de l'EFP ont été menés entre le 23 octobre et

le 6 décembre 2019. Sur ces 7 entretiens, 2 ont été menés avec le directeur de l'établissement de l'EFP concerné. Les 5 autres étaient plutôt des entretiens avec le groupe cible, avec les directeurs des 5 établissements de l'EFP mais aussi avec plusieurs membres du personnel qui avaient coordonné les projets de mobilité à des fins d'EFP, et parfois même des membres du personnel qui avaient eux-mêmes effectué une mobilité du personnel de l'EFP par le passé.

Limites de l'étude et remarques préliminaires

Une limite majeure de cette étude a été, comme mentionné ci-dessus (« *Description détaillée de l'échantillon* »), la difficulté à prendre contact avec le groupe cible à étudier, qui devait être l'ensemble de la population d'anciens apprenants de l'EFPP ayant participé à une mobilité d'apprentissage transnationale entre 2007 et 2018.

Des limites similaires ont également entravé le processus de sélection des participants pour la partie qualitative de l'étude, en particulier pour les entretiens individuels approfondis. En conséquence, il a été décidé de limiter le nombre de diplômés de l'EFPP pour les entretiens à seulement 2 récents diplômés.

Bien que l'étude se concentre principalement sur les compétences acquises par les participants lors de leur mobilité transnationale à des fins d'EFPP à l'étranger, il convient de souligner que les données ainsi recueillies sont de nature déclarative et reflètent uniquement les points de vue des participants. Ces opinions ont été complétées par les sous-chapitres consacrés aux entretiens supplémentaires menés avec des directeurs d'établissements de l'EFPP et des membres du personnel chargés de la coordination des projets de mobilité à des fins d'EFPP.

Les citations présentées dans ce rapport ont été abrégées et modifiées, ce qui signifie qu'elles sont uniquement indicatives, bien que le sens littéral des réponses ait été préservé dans chaque cas. Les citations ne reproduisent donc pas le contenu exact des conversations.

Le nombre de réponses n'était pas suffisant pour permettre une généralisation des constatations qui pourraient apparaître comme des résultats. Les pourcentages de réponses sont indiqués, mais ne peuvent être évalués de manière fiable ni généralisés. Les graphiques des statistiques mentionnent le nombre total de réponses entre parenthèses (N =...).

N.B. - Les sources de tous les tableaux et figures de ce rapport sont les réponses données par les apprenants de l'EFPP sur les questions et sujets reçus par le biais du questionnaire en ligne.

III. EXPÉRIENCE DE MOBILITÉ

Motivation à participer au projet

61 % des répondants indiquent que leur stage en entreprise à l'étranger était obligatoire dans le cadre de leur cursus. Lorsque tel était le cas, les stagiaires se sont vu décerner un diplôme professionnel dans leur établissement d'origine, une fois leur stage à l'étranger validé.

Parmi ceux pour lesquels le stage à l'étranger était obligatoire dans le cadre de leur formation, 40 % pensent qu'ils auraient effectué une activité de mobilité en Europe même si elle n'avait pas été obligatoire. 33 % déclarent qu'ils auraient peut-être préféré faire un stage dans un autre pays, et seulement 14 % déclarent qu'ils n'auraient pas fait de stage à l'étranger s'ils n'en avaient pas eu l'obligation.

Si les stages font souvent partie intégrante des cursus de l'EFPP, donnant ainsi la possibilité aux élèves de découvrir l'environnement de travail de leur futur métier, les apprenants n'ont pas nécessairement besoin de chercher un stage à l'étranger. Certains des jeunes interrogés disent avoir choisi leur destination à l'étranger volontairement. Leur choix était essentiellement motivé par des considérations financières et le soutien financier apporté par l'Union européenne s'est avéré être un facteur décisif.

« Si le programme Erasmus+ n'avait pas existé, je ne serais pas parti à l'étranger. Parce que sans soutien financier, un tel séjour est trop coûteux. »
« [...] je n'aurais pas pu aller en Angleterre sans le soutien du Programme Erasmus+. »

De même, les stages obligatoires à l'étranger peuvent être encouragés par des incitations financières.

Ce fut le cas avec les élèves de l'EFPP en agriculture au Luxembourg.

« Faire un stage à l'étranger est également utile pour un jeune agriculteur puisque les stagiaires doivent passer 6 mois à l'étranger pour avoir droit aux subventions de l'État. »

Environ 76 % des répondants avaient des attentes spécifiques par rapport à leur mobilité.

Les objectifs étaient variés et concernaient trois domaines en particulier.

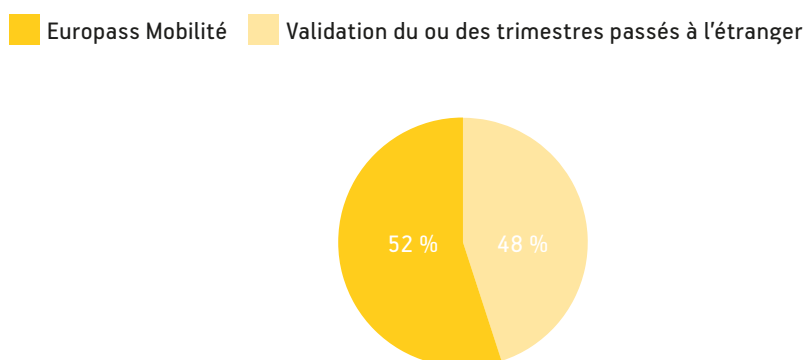
Figure 7 : Objectifs des stagiaires (N = 100)

91 % des répondants déclarent que la mobilité a répondu à leurs attentes. Les anciens stagiaires ont également confirmé dans leurs entretiens individuels que les compétences visées avaient été développées grâce à leur mobilité. Il semble donc logique que la grande majorité des anciens stagiaires expriment une opinion positive sur leur expérience de mobilité. 92,2 % des répondants gardent un bon souvenir de leur séjour à l'étranger.

À la question à quelle étape de leur cursus leur stage en entreprise à l'étranger avait été organisé, 26,6 % des 130 répondants répondent qu'il a eu lieu après la fin de leur formation professionnelle initiale. Cependant, les rapports finaux remis en fin de projet ne contiennent aucune information sur les mobilités des jeunes diplômés, par conséquent ce pourcentage doit être fortement relativisé. En tout état de cause, il n'y a aucune raison de supposer que les stages de ces répondants ont été effectués de manière volontaire.

Aspects organisationnels des stages (y compris modèles organisationnels)

En général, les aspects organisationnels des stages étaient déterminés principalement par les règles des programmes européens dans le cadre desquels le financement pour la mobilité était accordé. À cet égard, les établissements de l'EFPP d'origine se sont engagés à respecter les normes de qualité globales établies pour les mobilités, notamment en termes d'acquis d'apprentissage envisagés, de préparation des participants, de gestion des aspects pratiques et de mise en place de canaux de communication appropriés avec les participants et les organisations d'accueil.

Figure 8 : Type de certification reçue après une mobilité à l'étranger (N = 121), en pourcentages

Il faut toutefois garder à l'esprit qu'au Luxembourg le stage fait partie intégrante du programme d'EFP initial et qu'en tant que tel il est inclus dans le cadre juridique national. D'après les résultats du questionnaire, près de la moitié des répondants confirment que leur stage à l'étranger a été validé par leur établissement de l'EFP. Les autres participants affirment avoir reçu une certification de leur mobilité d'apprentissage sous la forme d'un certificat Europass Mobilité.

Pour contextualiser ces résultats, il faut tenir compte du fait qu'au Luxembourg tous les élèves de l'EFP obtiennent leur diplôme professionnel après avoir validé leur cursus de formation initiale et leur stage pratique. Un faible pourcentage d'apprenants de l'EFP effectue une mobilité en dehors du cadre de leur cursus. Il s'agit de la population des élèves qui n'avaient reçu qu'un certificat Europass Mobilité.

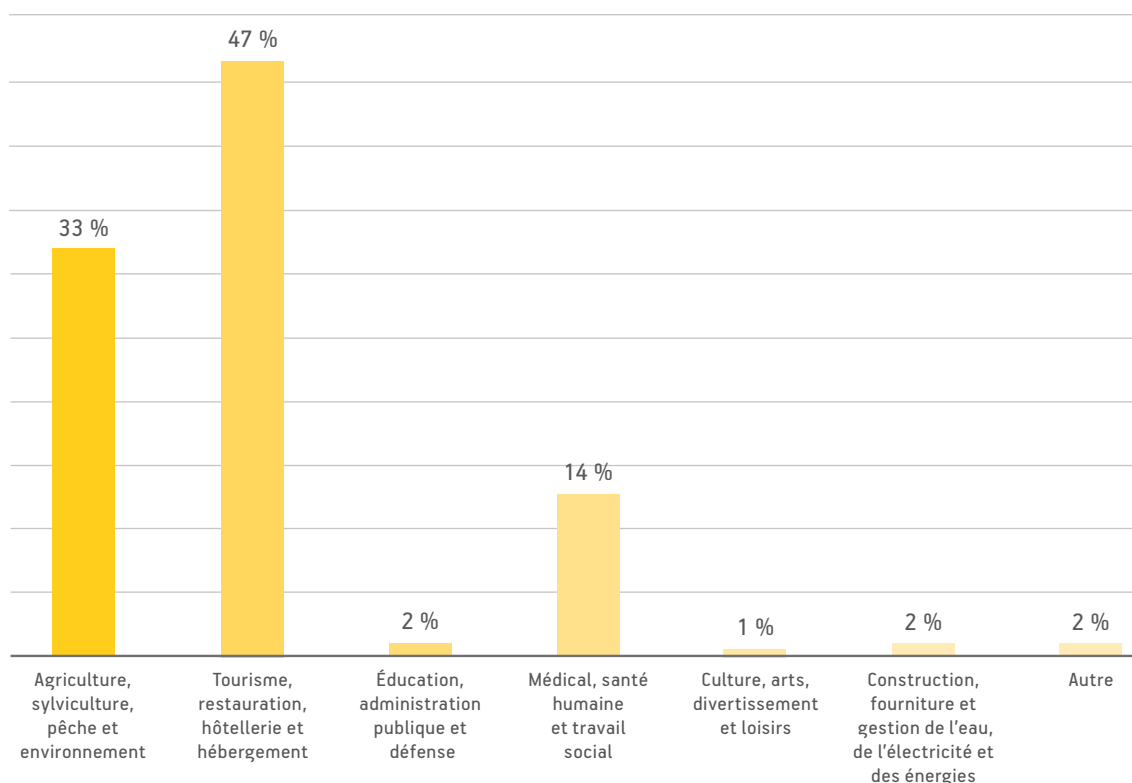
Dans ces circonstances, Europass Mobilité était sans aucun doute, et continue d'être, un outil précieux pour attester des connaissances et des compétences acquises au cours de stages en entreprise à l'étranger. En tant qu'agence nationale du Luxembourg en charge de la mise en œuvre du Programme Erasmus+,

Anefore a donc demandé à tous les porteurs de projets d'EFP de décerner le certificat Europass Mobilité à chaque apprenant de l'EFP qui a participé à leurs projets de mobilité.

Les informations obtenues par le biais de cette enquête sont considérées comme ayant une qualité intrinsèque potentielle dans la mesure où la plupart des répondants avaient pris du recul sur leur expérience de mobilité au moment où on leur a demandé de l'évaluer. En effet, 57 % des répondants avaient terminé leur stage plus de 12 mois avant l'enquête. Les résultats de l'étude sont donc accessoires, sinon complémentaires, au résultat global de l'enquête auprès des participants de l'UE, à laquelle les participants répondent dès la fin de la mobilité.

Pour la grande majorité des participants (78,5 % des 130 répondants), la période de stage avait duré entre 1 et 3 mois. La représentativité statistique des stagiaires inscrits dans des écoles publiques (46 % des 119 répondants) d'une part, et dans des établissements d'enseignement professionnel (54 %) d'autre part, est plus ou moins équilibrée.

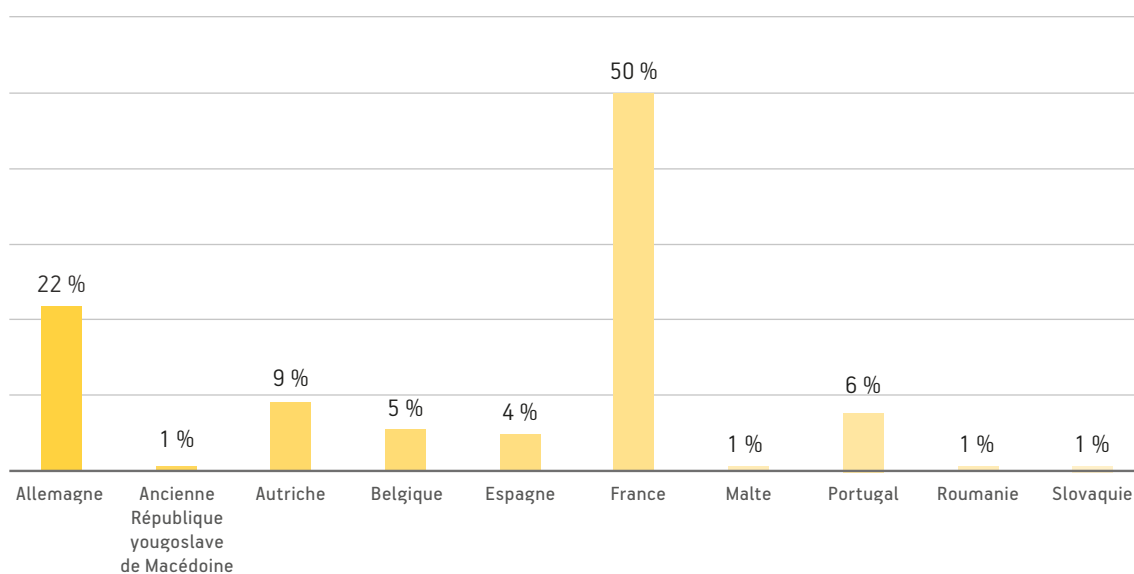
Figure 9 : Domaines professionnels dans lesquels les stages en entreprise à l'étranger ont été effectués (N = 130)



En revanche, il y avait une répartition plus inégale en ce qui concerne les secteurs dans lesquels les stages transnationaux avaient été effectués. Les apprenants de l'EFP ont effectué des stages principalement dans le tourisme (50 %) ou l'agriculture (33 %).

Ce déséquilibre est principalement dû au fait que les établissements d'origine sont des écoles professionnelles spécialisées dans ces domaines, où, en outre, le stage à l'étranger est considéré comme obligatoire ou quasi obligatoire.

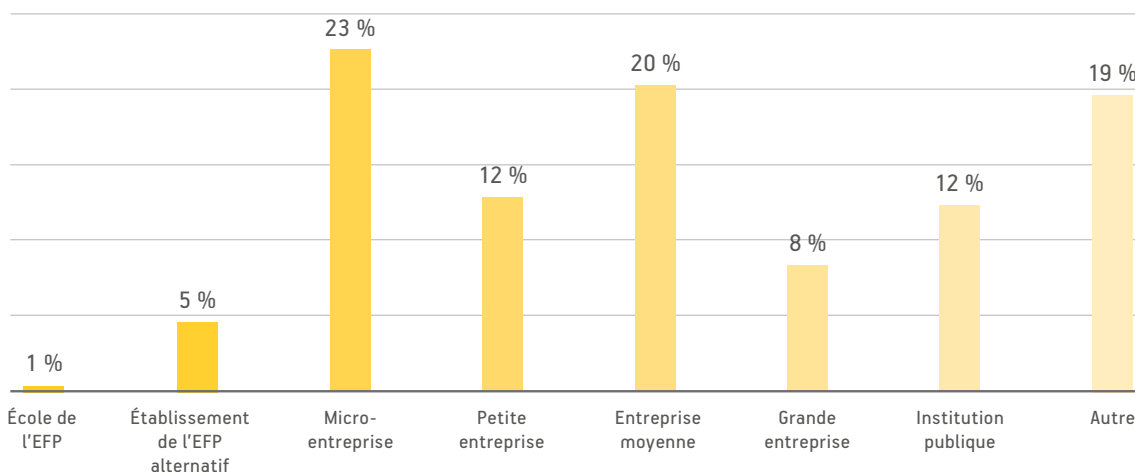
Figure 10 : Pays dans lesquels les stages en entreprise ont été effectués (N = 130)



La France est de loin la destination la plus prisée pour les stages en entreprise à des fins d'EFP, l'Allemagne arrive deuxième et l'Autriche troisième. Le choix du pays est fortement influencé par les préférences

linguistiques de chaque participant. Il faut noter que dans un des établissements de l'EFP, les élèves sont obligés d'effectuer leur stage dans un pays dont ils maîtrisent mal la langue.

Figure 11 : Type d'établissement d'accueil (N = 129)



Plus de 40 % des répondants au questionnaire ont effectué un stage dans des micro-entreprises ou des PME. 19 % d'entre eux ont effectué leur stage dans des secteurs professionnels très spécifiques. En réalité, les réponses « Autre » englobent une grande diversité d'activités. Certains stagiaires pourraient avoir travaillé dans une exploitation agricole, d'autres dans une crèche,

un hôpital ou un centre psychiatrique, voire même dans une réserve naturelle. Même si seulement 1 % des répondants ont effectué une mobilité dans une école de l'EFP, la grande majorité des répondants (86 %) ont remarqué des différences importantes entre la formation professionnelle au Luxembourg et à l'étranger.

Informations sur le mentorat et le soutien fournis par les entreprises/établissements d'accueil

Conformément aux lignes directrices des programmes couverts par l'étude, les apprenants de l'EFP participant à des mobilités d'apprentissage transnationales étaient accompagnés de membres des établissements d'origine et d'accueil pour assurer que les stagiaires soient en sécurité et profitent au maximum de leur expérience de formation à l'étranger.

Pendant toute la durée des programmes de mobilité européens, les établissements de l'EFP d'origine luxembourgeoise ont démontré un engagement indéfectible à offrir un soutien individuel à leurs apprenants. Le bureau des stages des écoles de l'EFP joue un rôle clé à cet égard : en plus de s'occuper des formalités administratives pour les mobilités, le personnel impliqué collabore étroitement avec les tuteurs de l'école afin de prendre les mesures appropriées pour accompagner et soutenir les participants aux mobilités. Pendant la durée de la mobilité, le bureau des stages reste en contact régulier avec les stagiaires et reste impliqué dans le suivi de l'efficacité des mobilités.

Souvent, des visites sont effectuées sur place dans les entreprises où sont effectués les stages, dans le cadre des actions de suivi sur le terrain qui ont été définies préalablement par les conventions.

Ces visites permettent non seulement de rassurer les stagiaires, mais aussi d'établir et d'entretenir un contact direct entre les organisations d'origine et d'accueil, ce qui peut ouvrir de nouvelles perspectives pour de futurs stages en entreprise. En outre, les visites des organisations d'accueil sont également bénéfiques pour les enseignants de l'EFP puisqu'ils découvrent des

structures locales et spécifiques ainsi que des techniques et méthodes de travail différentes.

Si, dans le cadre de cette étude, les établissements de l'EFP luxembourgeois se sont concentrés principalement sur la supervision administrative et pédagogique, leurs homologues étrangers se sont concentrés principalement sur le contenu du stage. À cet égard, il semblerait d'après l'étude que le soutien des établissements d'accueil ait eu un fort impact sur les stagiaires et se soit révélé déterminant dans le processus d'acquisition de connaissances pratiques et de nouvelles compétences.

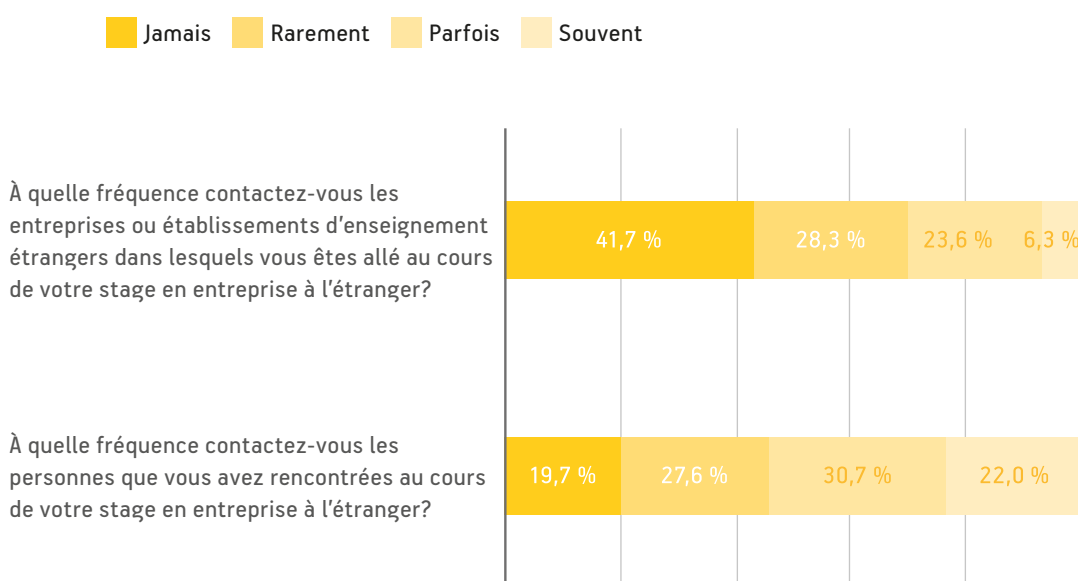
83,2 % des 125 répondants ont déclaré qu'au cours de leur mobilité à des fins d'EFP ils avaient appris certains aspects du métier qu'ils n'auraient pas pu apprendre dans leur école d'origine. 86,3 % des 117 répondants ont déclaré avoir eu l'occasion de découvrir un environnement professionnel, une organisation et une culture du travail très différents de ce qui existe au Luxembourg. 85,9 % des 121 répondants estiment que leur stage leur a permis de mieux comprendre les caractéristiques des différents environnements de travail. Les résultats du questionnaire sont étayés par l'entretien avec un ancien stagiaire de l'EFP :

« [Nos patrons] ne nous traitaient pas comme de « simples » stagiaires. Nous étions des membres à part entière de l'équipe et ils nous ont même appris plus de choses que ce que l'on a appris à l'école. »

Nouveaux contacts établis par les participants

Étant donné qu'aujourd'hui on attend des jeunes ayant des qualifications professionnelles qu'ils possèdent des compétences internationales lorsqu'ils entrent sur le marché du travail, les stages de l'EFP à l'étranger peuvent leur permettre de se constituer un réseau professionnel au-delà des frontières nationales grâce aux contacts établis à l'étranger.

Figure 12 : Nouveaux contacts établis par les participants (N = 127)



Cependant, les résultats de l'enquête montrent que ces avantages ne sont pas aussi évidents pour certains jeunes stagiaires que pour d'autres. Près de 42 % des 127 répondants n'avaient gardé aucun contact avec les entreprises ou les établissements d'enseignement étrangers dans lesquels ils avaient fait leur stage. Moins d'un tiers seulement des répondants confirment être restés en contact régulier ou occasionnel avec ces organisations étrangères.

Le tableau est plus nuancé en ce qui concerne les contacts des participants avec les personnes qu'ils ont rencontrées pendant leur séjour à l'étranger. D'après les réponses au questionnaire, un peu plus de la moitié des répondants sont occasionnellement ou régulièrement en contact avec leurs anciens collègues ou superviseurs.

« J'ai fait [mon premier stage] à Düsseldorf et je suis toujours en contact avec les personnes que j'ai rencontrées là-bas. Et je leur rends visite plusieurs fois par an. On apprend beaucoup en séjournant dans un autre pays. »

Par conséquent, le simple fait de participer à des projets de mobilité transnationale ne garantit pas que les stagiaires établiront des relations durables qui pourraient par la suite leur ouvrir des opportunités professionnelles à l'étranger. Même si la mobilité a parfois conduit à la création de nouveaux contacts professionnels et personnels, il semble que pour la plupart des répondants l'objectif n'était pas de trouver du travail à l'étranger.

Cette supposition est étayée par le fait que seuls 22,3 % des 130 répondants souhaiteraient quitter le Grand-Duché pour chercher du travail, même s'ils sont conscients qu'une expérience professionnelle à l'étranger peut être un atout pour leur carrière.

Près des deux tiers des répondants déclarent souhaiter travailler au Luxembourg. Il semble en effet que la différence entre leur lieu de résidence au moment de leur stage en entreprise et leur lieu de résidence actuel ne dépasse pas un point de pourcentage dans la majorité des régions du Luxembourg, sauf dans le nord, où le ratio diminue de 4,6 points, tandis que dans l'est du pays il augmente de 4,7 points.

Un résultat plus positif de l'impact de l'expérience de mobilité sur l'attitude des participants a été leur opinion concernant le marché du travail européen. 80 % des 60 répondants ayant un emploi ont déclaré qu'ils n'auraient pas peur de travailler à l'étranger, et près de 90 % des 28 récents diplômés de l'EFPP poursuivant des études dans l'enseignement supérieur ont déclaré qu'ils n'avaient pas peur d'étudier à l'étranger.

Points forts et points faibles des mobilités effectuées, du point de vue des superviseurs de la mobilité européenne

Dans le cadre d'une enquête distincte, les superviseurs des établissements de l'EFPP au Luxembourg ont résumé les principaux avantages de l'expérience de mobilité comme suit :

- + Acquisition de compétences sociales comme l'indépendance, l'autonomie, la confiance en soi et la maturité
- + Compréhension interculturelle
- + Apprentissage d'une langue
- + Développement de relations dans le cadre de la création d'un réseau d'échanges bénéficiant à la fois aux enseignants et aux élèves
- + Acquisition d'une faculté d'adaptation et transfert de compétences pour la future vie professionnelle
- + Aide à l'orientation avec la définition du projet professionnel de chaque apprenant.

Les établissements d'origine du Luxembourg reconnaissent l'importance des échanges en tant qu'aspect clé de l'expérience d'apprentissage. Selon le personnel de ces établissements, les projets de mobilité offrent de nouvelles possibilités qui auraient été

pratiquement inexistantes dans d'autres circonstances. La mobilité à des fins d'EFPP représente donc une source précieuse d'enrichissement professionnel et personnel pour leurs élèves.

« Nous avons constaté que nos élèves ont effectivement évolué en termes [de connaissances] pratiques, aussi bien sur le plan professionnel que sur le plan comportemental. »

« Nos élèves ne partent pas à l'étranger seulement pour perfectionner une langue. (...) [Ils le font pour découvrir] les concepts qui existent dans d'autres pays, les méthodes de travail utilisées, etc. [Ce développement professionnel est] l'un des principaux objectifs, outre la découverte d'une autre culture ou les échanges avec d'autres personnes : il s'agit de découvrir comment les personnes, en acquérant une expérience à l'étranger, peuvent ramener de nouveaux concepts au Luxembourg. »

Le soutien financier reste un facteur essentiel du succès des programmes européens. Ce soutien est apprécié lorsque les programmes de l'Union européenne ont vocation à faire la différence : d'une part, ils permettent aux jeunes de partir à l'étranger pour faire leur stage, et d'autre part, ils facilitent le processus de préparation et de suivi en permettant aux superviseurs de rendre visite à leurs élèves dans les établissements d'accueil.

Même si les formalités administratives liées à un projet de mobilité ont été jugées assez lourdes, le personnel encadrant des établissements de l'EFP convient que depuis la simplification du programme de financement il y a moins de formalités administratives, ce qui lui laisse plus de temps pour se concentrer pleinement sur le suivi des mobilités des apprenants.

« En principe, nous n'envisagerions pas d'envoyer quelqu'un à l'étranger s'il n'y avait pas de programme [de financement] - du moins pas ceux pour lesquels le stage à l'étranger n'est pas obligatoire. »

Les principaux inconvénients mentionnés par le personnel encadrant de l'EFP sont importants :

- + Frais de voyage restant à couvrir
- + Offre de cours ou de matières de l'EFP, dans les établissements d'accueil, qui n'existent pas dans le programme de l'établissement de l'EFP d'origine
- + Charge de travail engendrée par l'organisation de la mise en œuvre des mobilités.

Pour la grande majorité des établissements de l'EFP, la charge administrative reste le principal point négatif entravant la gestion des projets européens, étant donné qu'ils ne disposent pas de personnel dédié uniquement

à cette tâche. Le manque de personnel chargé de l'organisation est largement perçu comme un obstacle à la mobilité.

« L'un des problèmes est le manque de ressources dédiées à la mise en œuvre et à la promotion du programme. Nous cherchons sans cesse des stratégies pour augmenter les chiffres, mais malheureusement, nous n'avons ni les ressources ni le temps nécessaires pour cela. »

| Selon les jeunes stagiaires, les formalités sont également pesantes.

« [C'est difficile] pour les jeunes aussi. Ils reçoivent de nombreux documents à faire signer par leurs patrons, mais souvent ils n'osent pas demander. »

| De plus, l'aspect financier peut également représenter un gros problème pour les stagiaires qui sont confrontés | à un coût de la vie plus élevé que prévu dans certains pays ou villes.

« Nous avons eu le cas d'un stagiaire qui n'a pas trouvé de logement à moins de 2'000 € [par mois]. Le stagiaire a donc été contraint de travailler en plus de son stage en entreprise [pour payer le loyer]. »

| Enfin, les encadrants luxembourgeois jugent que le programme de financement manque de flexibilité en ce qui concerne la durée de la mobilité qui sera acceptée par la Commission européenne.

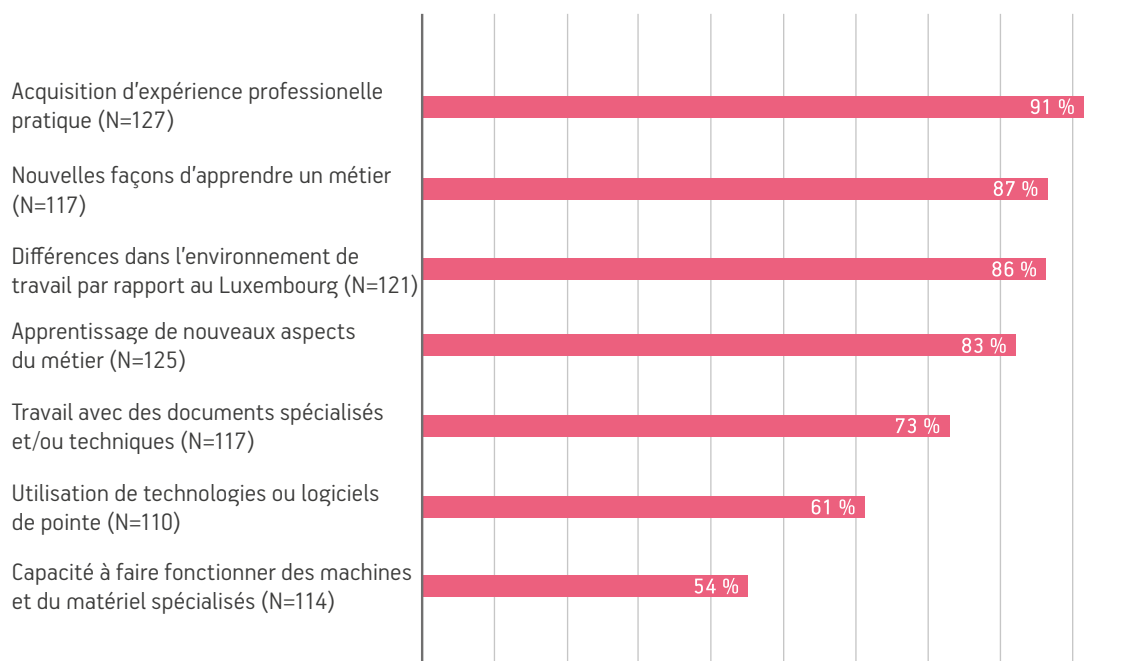
| Néanmoins, lorsqu'on lui a finalement demandé de peser tous les pour et les contre des mobilités à des fins d'EFPP des apprenants, le personnel encadrant a conclu qu'une expérience professionnelle à l'étranger est à recommander vivement à tous les élèves.

IV. DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Compétences professionnelles acquises ou développées pendant une période de mobilité

Les répondants considèrent que leur mobilité a eu un impact sur la pratique de leur métier et leur a permis d'accéder à une nouvelle forme d'apprentissage. De manière générale, l'acquisition de compétences professionnelles a été évaluée de manière très positive (cf. Figure 13 pour les résultats de l'enquête). Il semble toutefois que l'impact de l'expérience internationale ait été moins important en ce qui concerne l'acquisition de compétences liées à l'utilisation de documents, de machines ou de technologies spécifiques.

Figure 13 : Impact sur les compétences professionnelles



Sachant que 79 % des 125 répondants avaient également effectué un stage au Luxembourg, il est intéressant de noter que plus de 85 % des 115 anciens stagiaires déclarent que leur stage à l'étranger leur a permis de découvrir des fonctions différentes, dans les entreprises et dans l'industrie, par rapport au Luxembourg.

Pour certains, l'expérience à l'étranger leur a même permis d'établir des parallèles directs avec leur activité professionnelle actuelle et de tirer leurs propres conclusions.

« Plus vous voyez d'exploitations agricoles, plus vous appréciez la diversité. Vous pouvez commencer à réfléchir à la meilleure façon de procéder, par exemple pour optimiser les processus. Pour cela, vous devez également comprendre les choses à ne pas faire. »

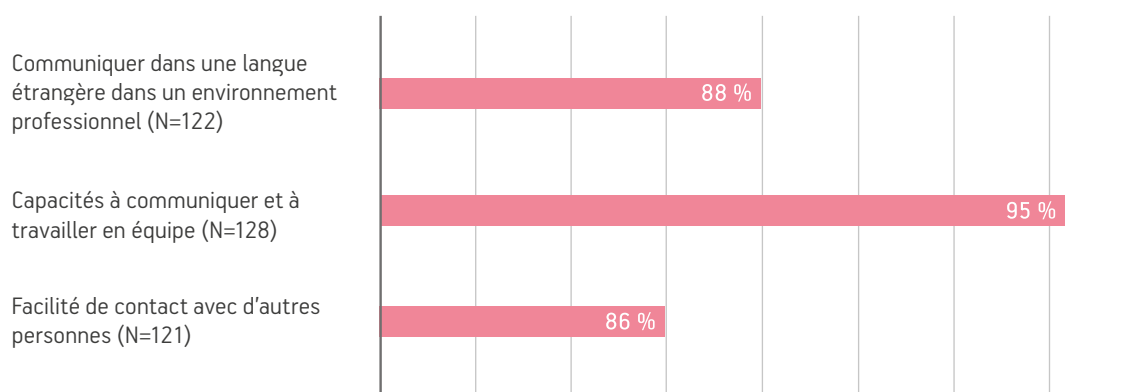
Les élèves du secteur agricole ont déclaré que leur expérience de mobilité avait influencé leurs choix

professionnels et avait eu un impact sur la suite de leur parcours.

« Ça reste une bonne expérience, surtout pour ceux qui ne savent pas du tout ce qu'ils veulent faire plus tard. Un stage à l'étranger leur donne la possibilité de prendre du recul et d'acquérir une expérience pratique. »

Compétences linguistiques acquises ou développées pendant des périodes de mobilité

Figure 14 : Impact sur les compétences linguistiques



La plupart des répondants estiment avoir amélioré leurs compétences linguistiques en communiquant dans une langue étrangère au travail. Cela a été confirmé dans les entretiens menés avec les anciens stagiaires qui avaient

cité le développement des compétences linguistiques parmi les résultats attendus - et atteints - de leur mobilité.

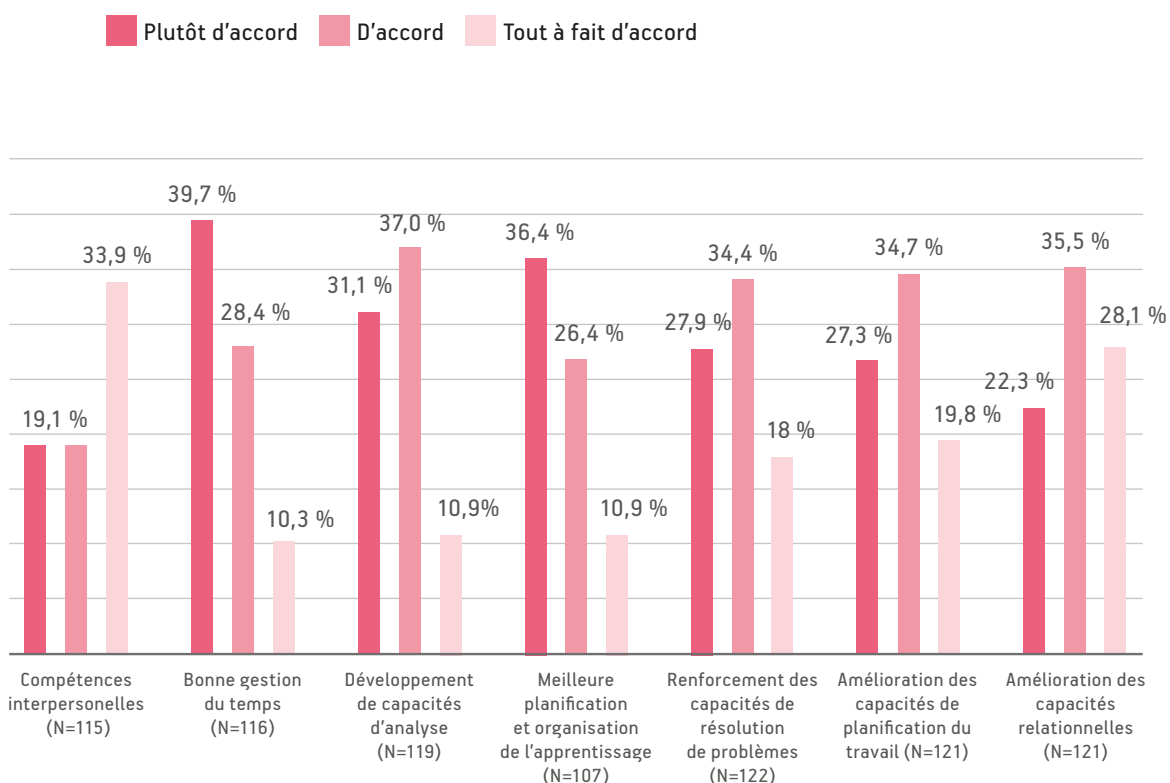
« [Une fois] à l'étranger, il n'y a pas de retour possible. Vous êtes loin de votre famille et vous ne pouvez pas rentrer chez vous tout de suite. Pour apprendre une autre langue, comme le français, il vaut mieux séjourner [dans votre pays d'accueil]. Vous devez parler la langue et c'est comme ça que vous progressez. »

La grande majorité des répondants estiment avoir également amélioré leurs aptitudes en communication et relationnelles au sein d'une équipe de travail.

Un autre point positif est que les stagiaires ont gagné en aisance dans leurs interactions avec les autres.

Compétences comportementales développées pendant la période de mobilité

Figure 15 : Impact sur les compétences comportementales



De manière générale, les répondants considèrent que leur expérience de mobilité est un atout et qu'elle leur a permis d'acquérir des compétences comportementales supplémentaires à l'étranger. Leurs réponses concernant le développement de compétences interpersonnelles étaient pour la plupart très positives. En outre, ils étaient en majorité d'accord avec l'affirmation selon laquelle leur séjour à l'étranger avait

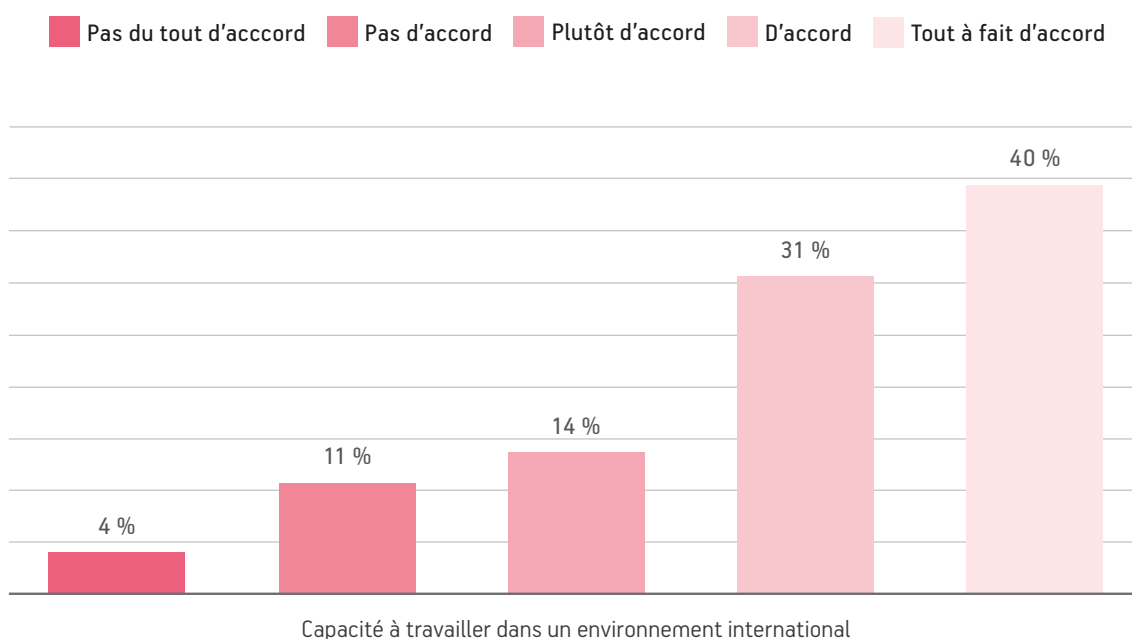
contribué au développement de leurs capacités d'analyse et amélioré leurs capacités de planification du travail et de résolution des problèmes. Cependant, ils semblent moins catégoriques en ce qui concerne l'amélioration de leur capacité à bien gérer leur temps ou à planifier et organiser leur propre apprentissage plus efficacement.

« J'ai appris à travailler seul, de manière autonome, et aussi à travailler en équipe. Je pense que je suis devenu plus ouvert. »

« Partir à l'étranger est surtout une découverte de soi. »

Compétences interculturelles développées pendant la période de mobilité

Figure 16 : Impact sur les compétences interculturelles (N = 124)



D'après la majorité des réponses, l'expérience de mobilité est jugée efficace pour renforcer les compétences interculturelles.

Au cours des entretiens, d'anciens stagiaires ont également souligné l'intérêt culturel des stages à l'étranger. Selon eux, l'expérience de mobilité leur a donné l'occasion non seulement de découvrir de nouvelles cultures et de visiter de nouveaux endroits,

mais aussi de rencontrer et de discuter avec des personnes d'autres pays. Les compétences interculturelles doivent donc être considérées en lien avec les compétences en communication. Lors des entretiens, ce sont surtout les personnes du secteur hôtelier qui ont cité ces compétences comme prioritaires, sachant qu'elles devraient travailler plus tard avec des collègues et des clients de différentes origines.

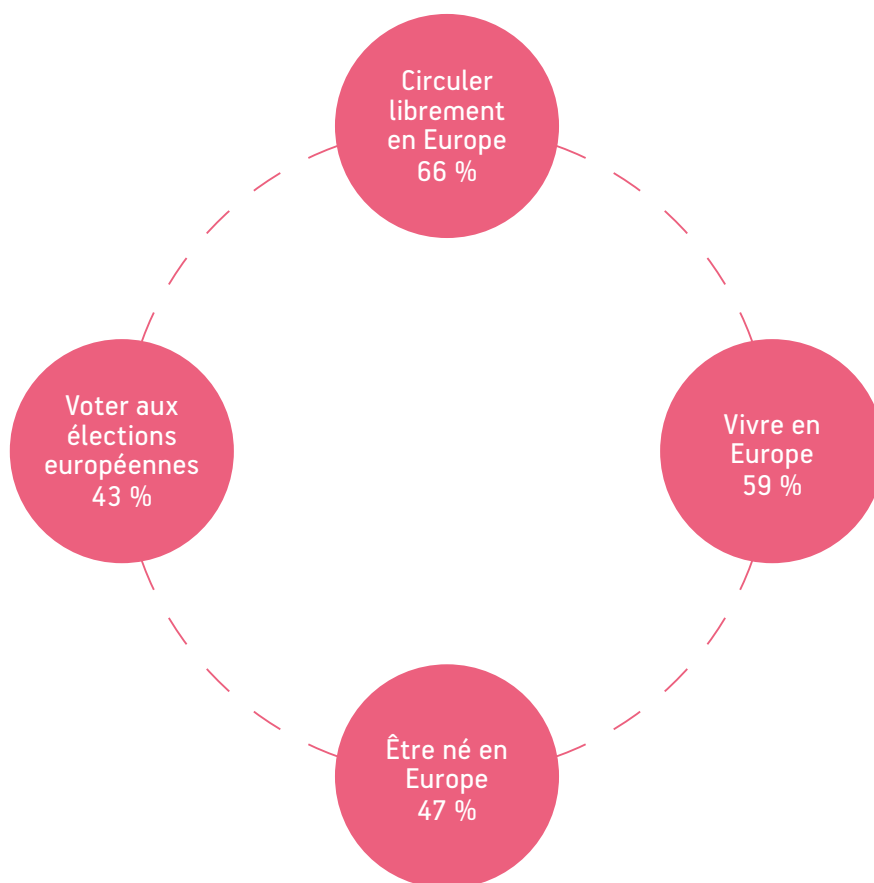
« Il est important d'apprendre et de savoir pour l'avenir comment se comporter avec des personnes originaires de différents pays. »

De ce point de vue, il semble approprié d'utiliser le terme « interculturel », étant donné que l'héritage culturel ne peut pas être considéré de manière isolée et sans référence à d'autres cultures.

La découverte de la diversité de l'Europe contribue ainsi à une réflexion plus large de la part des participants sur l'idée d'identité, à la fois nationale et européenne.

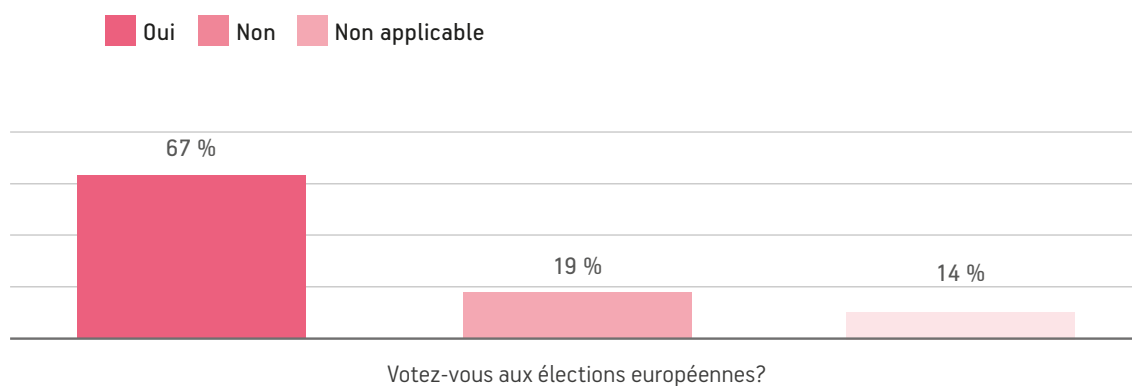
Figure 17 : Point de vue sur la citoyenneté européenne (N = 124)

La citoyenneté européenne signifie... (question à choix multiples)



La plupart des répondants sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle l'idée de citoyenneté européenne est associée au droit de circuler librement au sein de l'UE. Pour plus de la moitié des répondants, la citoyenneté européenne signifie choisir librement son lieu de résidence en Europe. 47 % des répondants

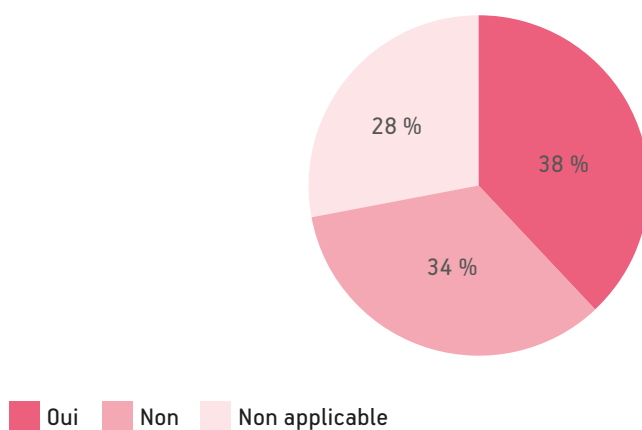
déclarent que pour eux la citoyenneté européenne est déterminée par le lieu de naissance. Pour une plus petite partie d'entre eux, l'idée de citoyenneté européenne est associée au droit de voter aux élections européennes.

Figure 18 : Voter aux élections européennes (N = 126)

La grande majorité confirme qu'elle votera aux prochaines élections européennes.

À cet égard, il faut noter qu'au Luxembourg le vote est non seulement un droit mais aussi un devoir. Tout citoyen âgé de plus de 18 ans et possédant la nationalité luxembourgeoise est automatiquement

inscrit sur les listes électorales pour les élections nationales et européennes. Par contre, les ressortissants de l'Union européenne résidant au Grand-Duché ont le droit de voter aux élections européennes, mais n'en ont pas l'obligation tant qu'ils n'ont pas choisi d'être inscrits sur les listes électorales.

Figure 19 : Citoyenneté européenne active (N = 125)

Les réponses sont plus mitigées concernant la question de la citoyenneté européenne active. Il a été demandé aux participants s'ils se considéraient comme des citoyens européens actifs.

Les résultats de l'enquête montrent que 62 % des répondants se considèrent avant tout comme des citoyens de leur propre pays. Mais 46 % d'entre eux se voient en même temps comme des citoyens européens. Il n'est donc pas facile d'évaluer si l'expérience de mobilité a changé les perceptions et les mentalités des stagiaires au sujet de l'identité.

V. PARCOURS ÉDUCATIFS ET PROFESSIONNELS ULTÉRIEURS

Ce chapitre s'intéresse à la suite du parcours éducatif et professionnel d'anciens apprenants de l'EFP ayant effectué un stage à l'étranger. L'un des objectifs de l'étude était de déterminer si les compétences acquises et développées au cours de la mobilité transnationale à des fins d'EFP s'étaient révélées utiles sur le marché du travail, et dans quelle mesure l'expérience à l'étranger avait influencé les choix faits ultérieurement par les diplômés de l'EFP au moment du passage de l'école aux études supérieures ou au marché du travail.

Cette partie du présent rapport de suivi de l'EFP est le résultat de l'analyse des déclarations faites par les répondants diplômés de l'enseignement secondaire supérieur. Les répondants étaient donc dans la vie active à l'époque, ou avaient décidé de poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur ou de suivre des formations complémentaires.

Comme déjà mentionné dans la deuxième partie de ce rapport (cf. « Méthodologie »), des entretiens ont été menés avec les chefs d'établissements de l'EFP et leur personnel ayant géré les projets de mobilité à des fins d'EFP. Ces déclarations complètent l'analyse des opinions exprimées par les répondants diplômés de l'enseignement secondaire supérieur.

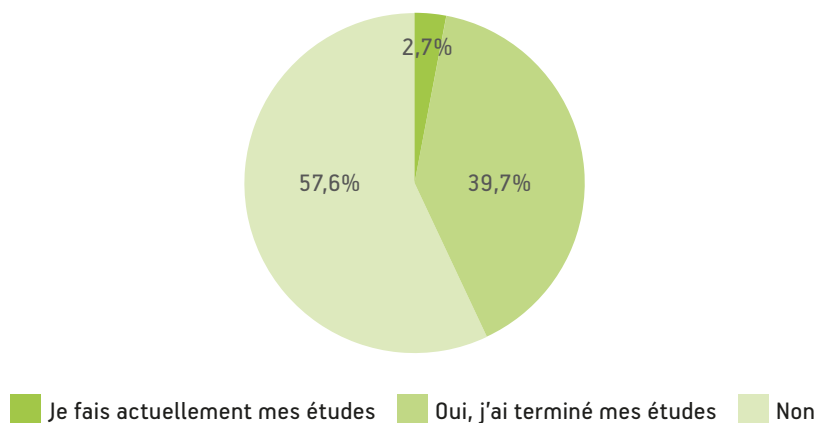
Situation scolaire ou professionnelle actuelle du groupe cible de l'étude

Sur 125 répondants, 43,2 % étaient des élèves d'écoles de l'EFP au moment où ils ont répondu au questionnaire pour la présente étude. Sur les 56,8 % restants, les

étudiants d'établissements d'enseignement supérieur représentaient 2,7 %, tandis que 39,7 % de ce groupe étaient déjà diplômés de l'enseignement supérieur.

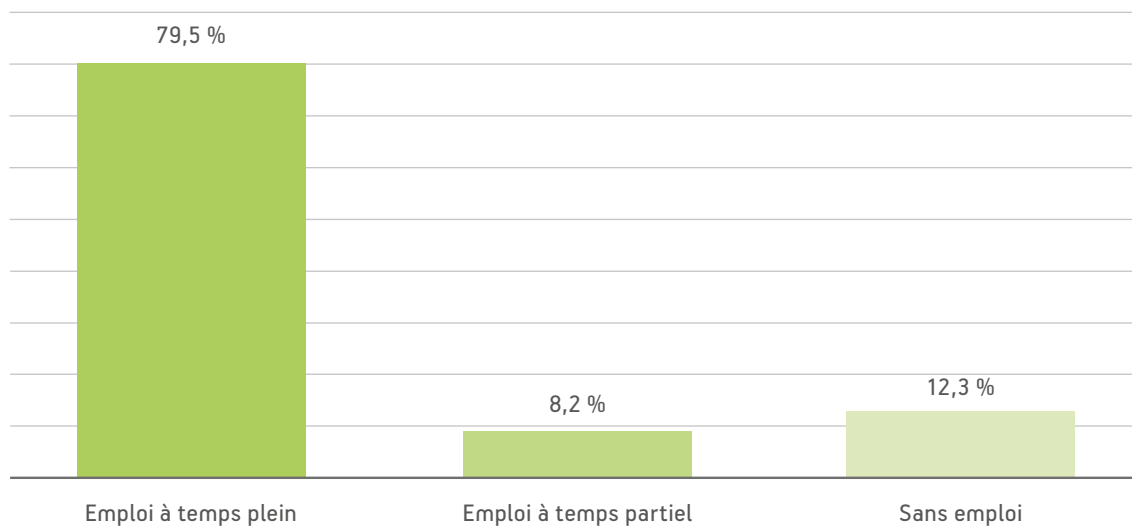
Figure 20 : Niveau de qualification (N = 73)

Avez-vous par la suite entrepris des études pour obtenir un diplôme ou une qualification équivalente dans un établissement d'enseignement supérieur?



Sur 73 répondants, 87,7 % travaillaient déjà (79,5 % avaient un emploi à temps plein et 8,2 % un emploi à temps partiel), et les 12,3 % restants étaient au chômage.

Figure 21 : Situation professionnelle – Employé ou au chômage (N = 73)

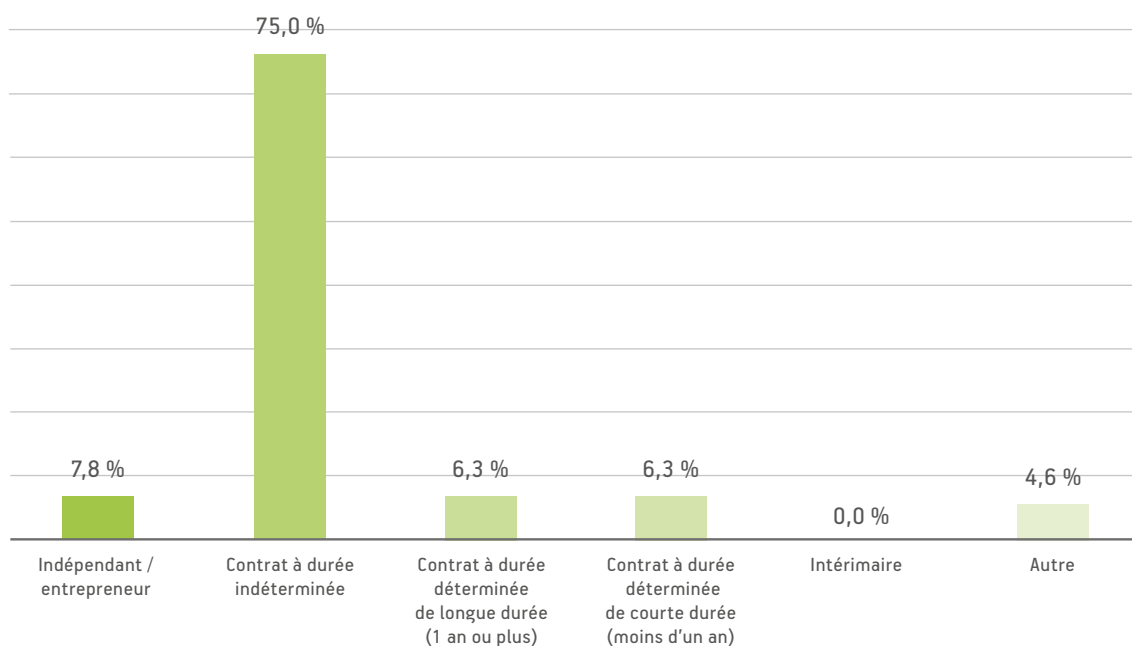


Parmi les 31 réponses données à la question suivante au sujet de leurs perspectives futures concernant d'éventuelles études supérieures, seulement 13 % ont déclaré avoir l'intention de poursuivre des études universitaires, respectivement de troisième cycle.

Situation professionnelle

Figure 22 : Situation professionnelle – Type de contrat (N = 64)

Qu'est-ce qui décrit le mieux votre situation professionnelle ?

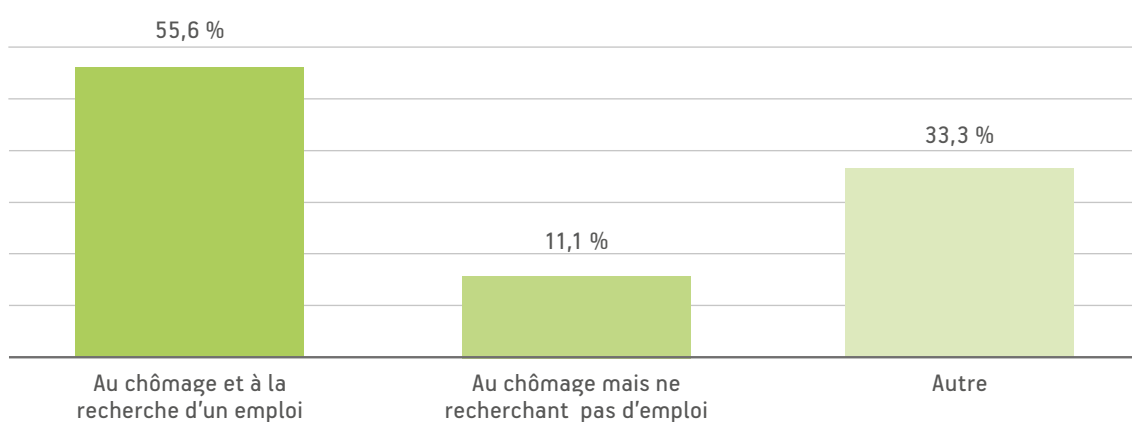


75 % des 64 répondants déjà actifs dans l'emploi avaient un contrat de travail à durée indéterminée, 7,8 % travaillaient en tant qu'indépendants et 12,6 % avaient un contrat à durée déterminée. Un jeune a répondu « autre » à la question sur la situation professionnelle, car il était en apprentissage dans une entreprise.

Sur les 9 répondants qui se trouvaient au chômage au moment de l'enquête, 55,6 % étaient à la recherche d'un emploi depuis moins de 3 mois.

Figure 23 : Situation des répondants au chômage (N = 9)

Qu'est-ce qui décrit le mieux votre situation actuelle ?



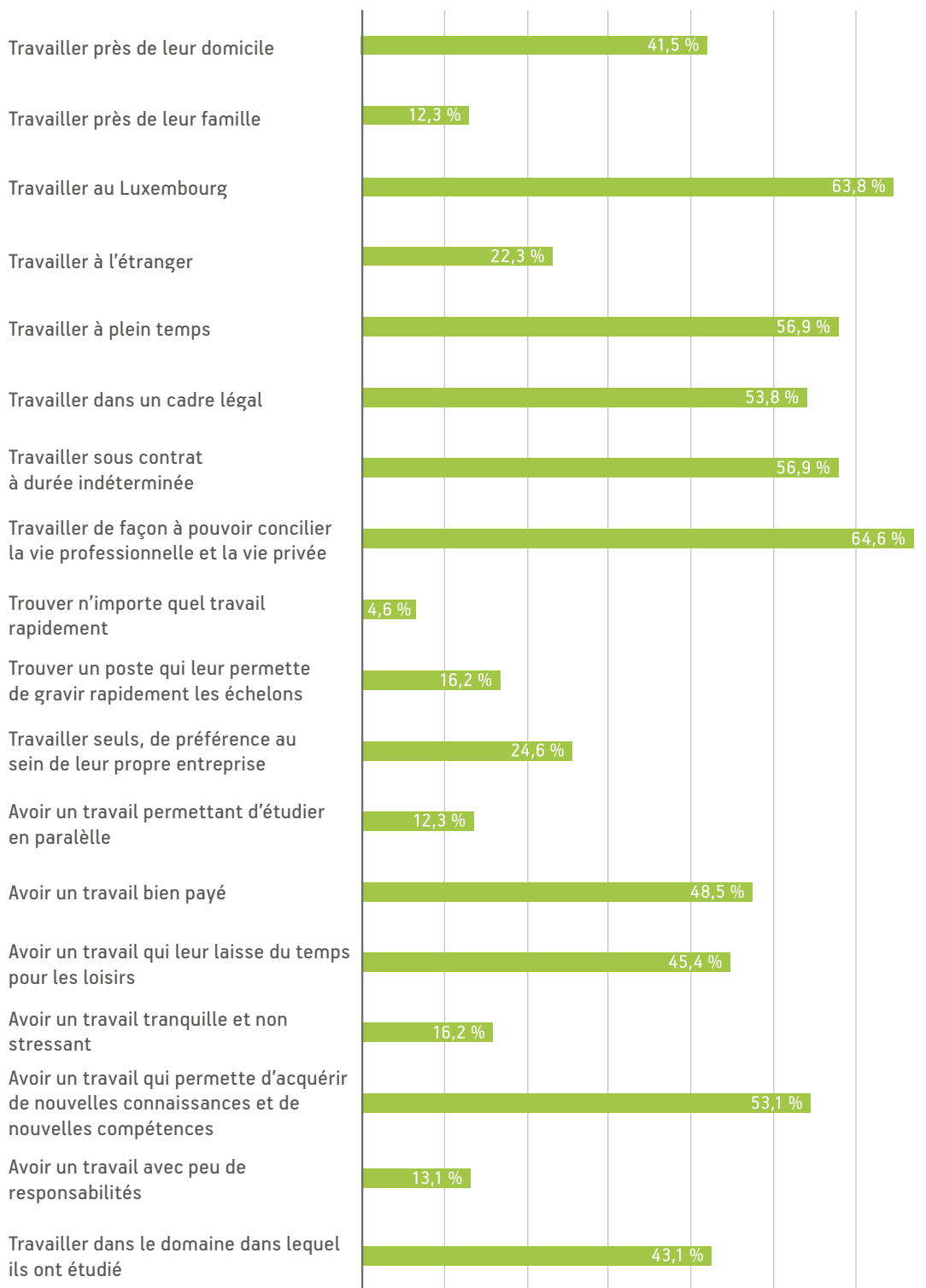
9 répondants ont confirmé qu'ils étaient au chômage au moment de cette étude, et 5 d'entre eux recherchaient activement un emploi.

Sur 6 répondants à une autre question, 83,3 % ont déclaré n'avoir jamais eu un travail depuis la fin de leurs études et 16,7 % ont déclaré avoir terminé leurs études secondaires sans avoir obtenu de diplôme. Aucun d'eux n'était diplômé de l'enseignement supérieur.

Critères des répondants par rapport à la recherche d'un emploi

Figure 24 : Critères des répondants lors de la recherche d'un emploi (N = 130)

Les répondants ont déclaré qu'ils souhaitaient :



46,9 % des 130 répondants ont déclaré qu'ils ne voulaient pas que leur travail les empêche de fonder une famille au moment où ils voudraient le faire.

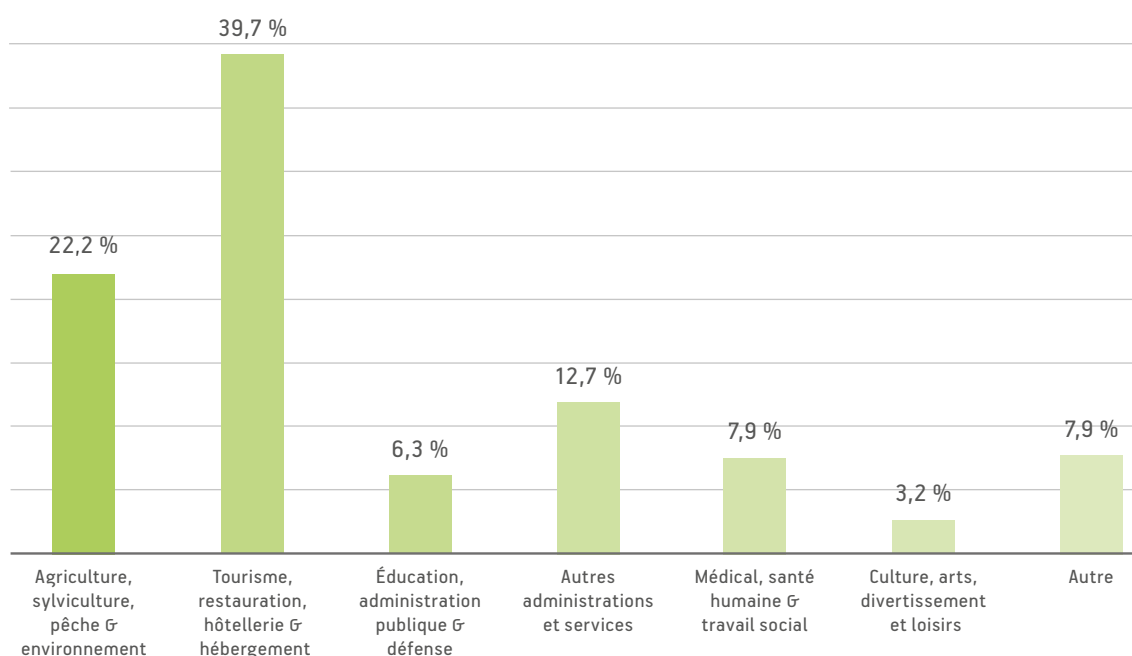
La majorité des répondants souhaitent idéalement trouver un emploi à temps plein (56,9 %) leur permettant de concilier vie professionnelle et vie privée (64,6 %) au Luxembourg (63,8 %) sous contrat à durée

indéterminée (56,9 %) et en lien avec leurs études dans l'EFPP ou l'enseignement supérieur (43,1 %).

Seuls 22,3 % des répondants souhaiteraient travailler à l'étranger.

Secteurs professionnels des répondants actifs

Figure 25 : Secteurs professionnels des répondants actifs (N = 63)



Le groupe le plus important, soit 39,7 %, des répondants qui travaillaient déjà au moment de l'enquête, était constitué de salariés des secteurs du tourisme, de la restauration, de l'hôtellerie et de l'hébergement. Le deuxième plus grand secteur dans lequel les répondants travaillaient était l'agriculture, la sylviculture, la pêche et l'environnement.

Cette situation peut s'expliquer simplement par le fait que ces deux secteurs représentent les domaines de spécialisation de la majorité des établissements de l'EFPP

bénéficiaires des programmes de mobilité européens au Luxembourg. Ces établissements participent aux programmes européens depuis le début et sont donc rompus aux procédures de participation. Ils ont ainsi réussi à obtenir la plus grande part des mobilités subventionnées, par projet et par appel annuel des Programmes EFTLV et Erasmus+. De toute évidence, les secteurs de spécialisation de ces établissements de l'EFPP et les secteurs professionnels des diplômés de l'EFPP et de l'enseignement supérieur sont étroitement liés.

Impact des mobilités à des fins d'EFP sur la situation actuelle et les choix professionnels des participants

Impact sur le choix des études ultérieures

La grande majorité (85,7 %) des répondants qui avaient choisi de poursuivre leurs études dans un établissement d'enseignement supérieur après avoir obtenu leur diplôme de l'EFP confirment que la matière dont ils étudient dans l'enseignement supérieur est directement liée au métier qu'ils ont appris dans le cadre de leurs études dans l'EFP.

La plupart des répondants ont déclaré que la mobilité transnationale à des fins d'EFP qu'ils avaient effectuée avait influencé leur choix de matière étudiée (80,8 %) et

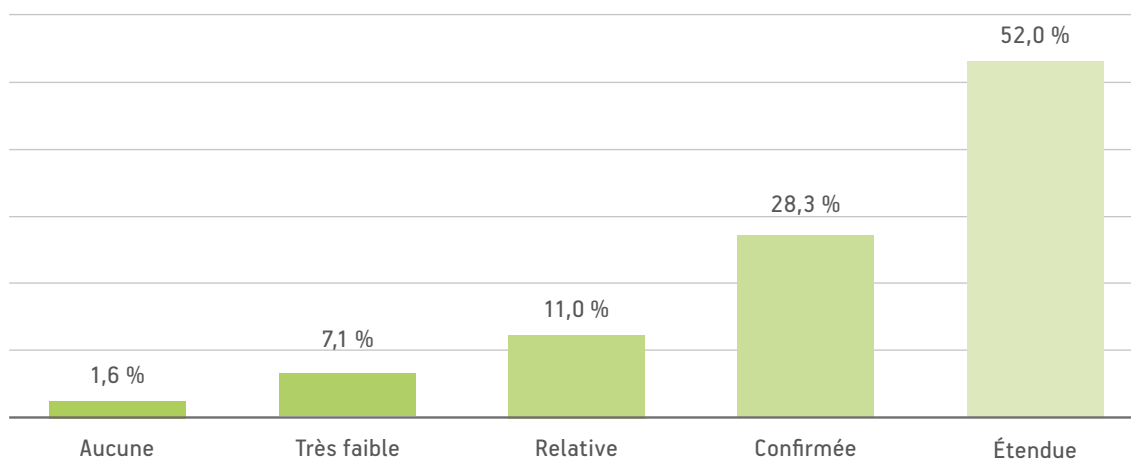
les avait aidés à obtenir de meilleures notes au cours de leurs études dans l'EFP (79,3 %).

69,2 % des participants ont déclaré que grâce à leur stage à l'étranger dans le cadre de l'EFP, ils ont amélioré leur compréhension d'une langue étrangère à la lecture. 89,3 % sont devenus plus à l'aise avec l'idée d'étudier à l'étranger. En d'autres termes, le stage à l'étranger dans le cadre de l'EFP a permis aux diplômés de l'EFP de prendre confiance en eux et d'envisager de poursuivre des études supérieures à l'étranger.

Impact sur le choix de carrière

Sur 127 répondants, 91,3 % ont déclaré qu'ils avaient acquis une expérience professionnelle pratique importante au cours de leur stage à l'étranger dans le cadre de l'EFP.

Figure 26 : Acquisition d'une expérience professionnelle pratique (N = 127)



Sur 119 répondants, 73,1 % pensent que leur stage d'EFP à l'étranger a eu un impact positif sur leur employabilité au Luxembourg. Interrogés sur leur employabilité potentielle dans un autre pays, 80 % des

110 répondants sont plus ou moins d'accord avec l'affirmation selon laquelle le stage d'EFP à l'étranger permet de trouver plus facilement un emploi à l'étranger.

Figure 27 : Probabilité de trouver un emploi au Luxembourg, selon d'anciens participants à des projets de mobilité à des fins d'EFP (N = 119)

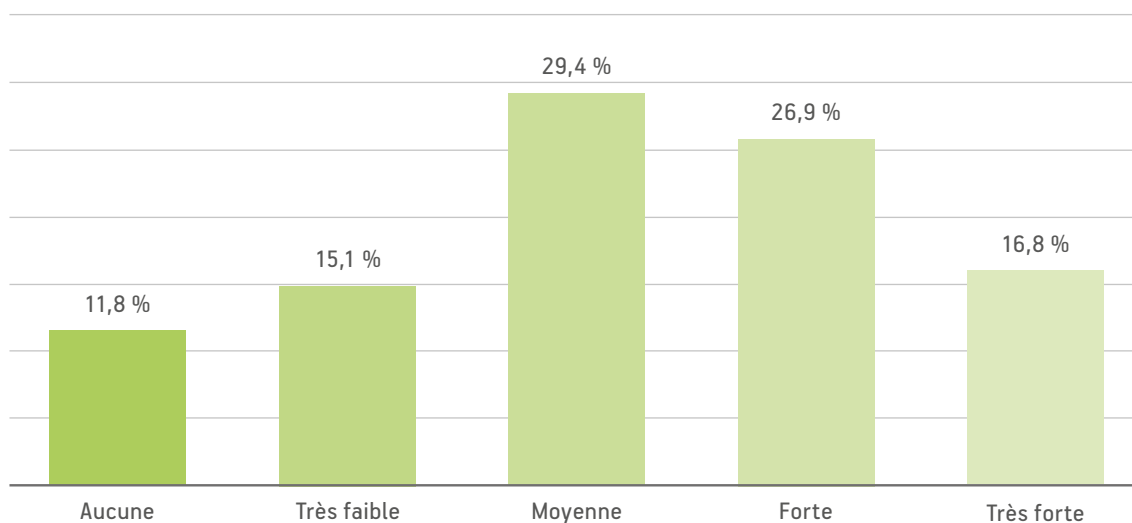
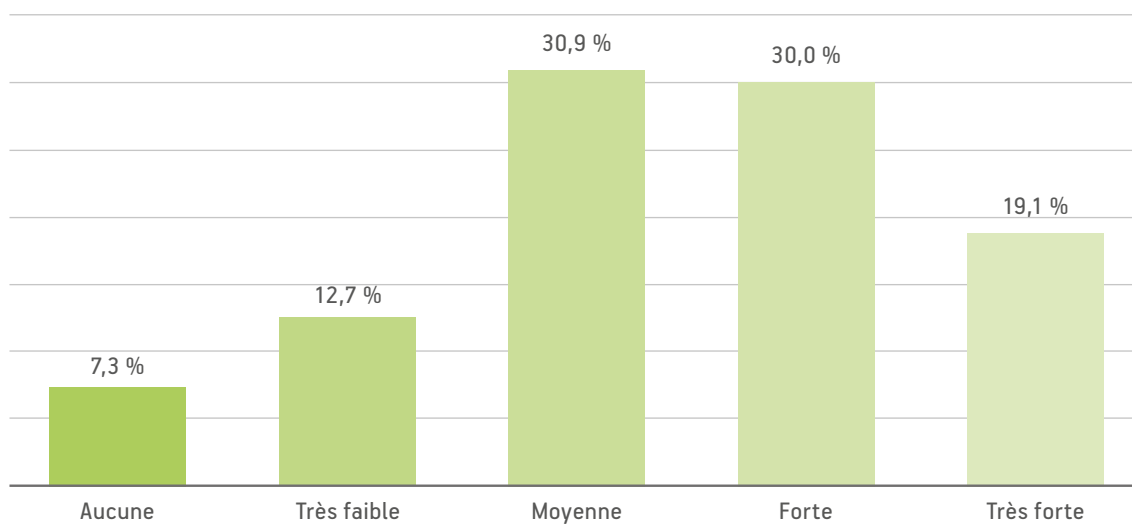


Figure 28 : Probabilité de trouver un emploi à l'étranger, selon d'anciens participants à des projets de mobilité à des fins d'EFP (N = 110)



Impact sur les conditions de travail et le salaire

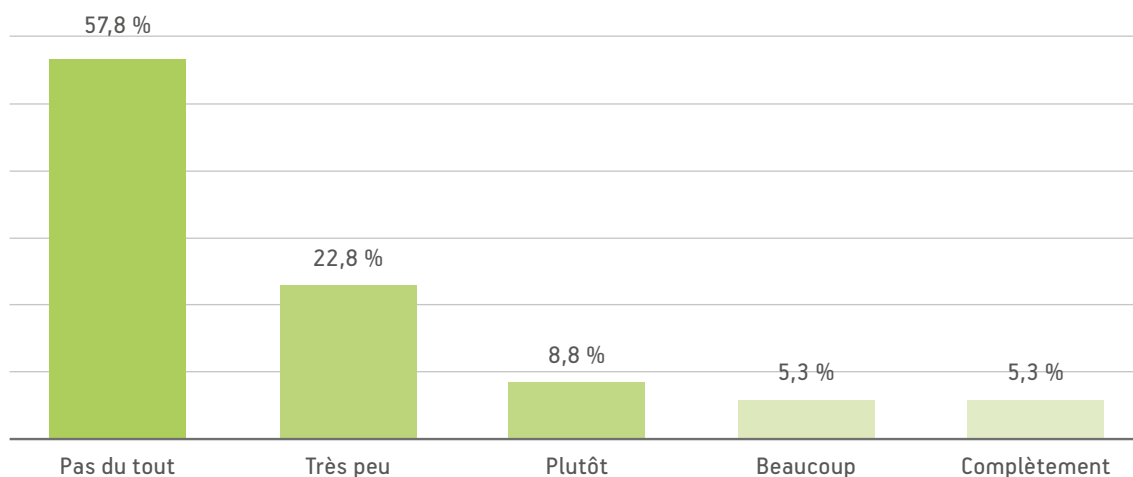
70,3 % des répondants à l'enquête qui étaient actifs au moment de l'enquête étaient rémunérés au-dessus du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés, qui s'élevait à 2'070 euros par mois en 2018.

À cet égard, il peut être intéressant de préciser les dispositions légales applicables au salaire minimum des travailleurs qualifiés au Luxembourg. En vertu de l'article L. 222-4 du Code du travail, les salariés détenteurs d'un certificat professionnel doivent être rémunérés 20 % de plus que le salaire social minimum, qui est fixé par la loi et indexé sur le coût de la vie. Pour être considéré comme un salarié qualifié, il faut remplir l'une des conditions suivantes :

- + Détenir, pour la profession concernée, un certificat officiellement reconnu ou jugé équivalent au *certificat d'aptitude technique et professionnelle luxembourgeois* (CATP) ou au *diplôme d'aptitude professionnelle* (DAP)
- + Détenir un *certificat de capacité manuelle luxembourgeois* (CCM) ou un *certificat de capacité professionnelle* (CCP), et justifier d'une pratique d'au moins deux ans dans le métier ou la profession dans lesquels le certificat a été délivré
- + Détenir un *certificat d'initiation technique et professionnelle* (CITP) avec une pratique d'au moins 5 ans dans ce métier ou cette profession
- + En l'absence de certificat, justifier d'une pratique professionnelle d'au moins dix années dans ladite profession (si un certificat existe pour la qualification concernée)
- + Dans les métiers ou professions où la formation n'est pas établie par un certificat officiel, mais qui nécessitent une capacité technique progressivement croissante, justifier d'une pratique d'au moins six années.

19,4 % des répondants qui gagnent plus de 2'070 euros estiment que leur stage d'EFPP à l'étranger a également eu un impact positif sur leur niveau de salaire.

Figure 29 : Le stage d'EFP à l'étranger a eu un impact positif sur le niveau de salaire (N = 57)



75,8 % des répondants déclarent que leur salaire et leurs conditions de travail correspondent à leurs

compétences et à leur expérience professionnelle, et la plupart d'entre eux, soit 79,8 %, les jugent satisfaisants.

Les répondants qui ont leur propre entreprise ou qui sont indépendants pensent que leur stage d'EFP à l'étranger a eu un impact positif sur leur :

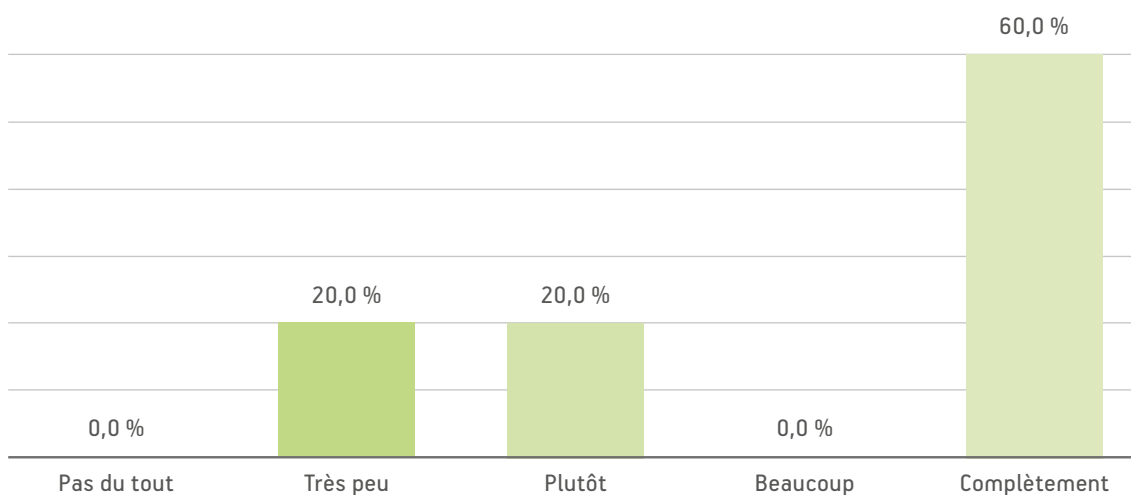
- + Esprit d'entreprise (80 %)
- + Décision de créer leur propre entreprise (75 %)
- + Capacité à gérer leur propre entreprise (60 %).

« Plus vous voyez d'entreprises, plus vite vous arrivez à identifier les problèmes de votre propre entreprise. Vous aurez une meilleure compréhension des choses et vous pourrez réfléchir davantage aux bonnes pratiques et à la manière d'optimiser les processus. Pour cela, vous devez également discerner les erreurs à éviter. »

Les mêmes répondants pensent que leur stage d'EFP à l'étranger n'a eu qu'un impact modéré sur leur activité professionnelle, même si dans la plupart des cas (80 %)

le sujet et le domaine du stage correspondaient à leur secteur d'activité.

Figure 30 : Le sujet et le domaine des stages d'EFP passés à l'étranger correspondent à leur secteur d'activité (N = 5)



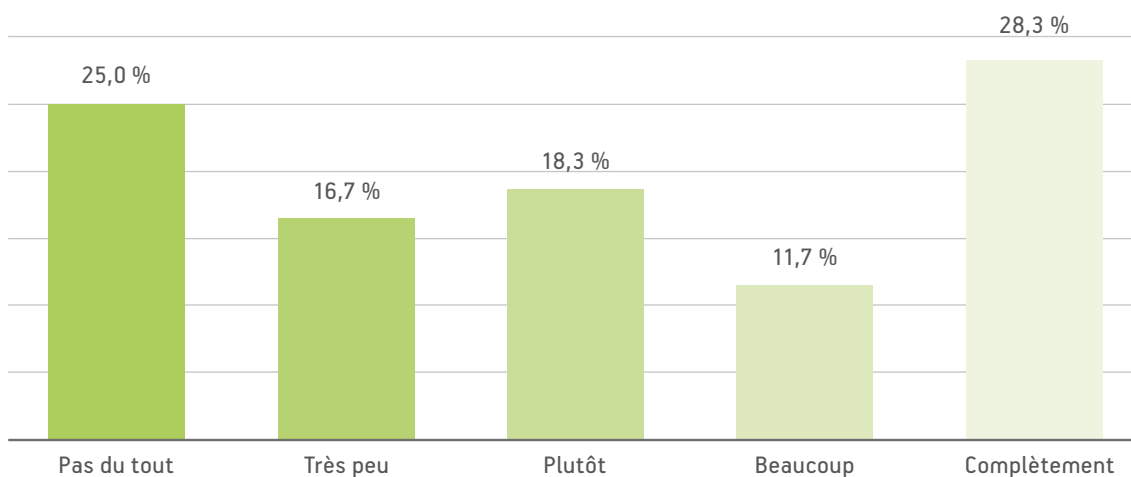
Concernant les répondants travaillant comme salariés, 88,8 % se sont dits satisfaits de leur situation professionnelle actuelle. 58,3 % ont également déclaré que le domaine de leur travail était directement lié au domaine dans lequel ils avaient effectué leur stage d'EFP à l'étranger par le passé, tandis que pas moins de 60,9 % utilisaient encore les compétences acquises pendant leur stage.

Il est intéressant de noter que 81,7 % des répondants salariés avaient parlé à leur employeur actuel ou à leurs

anciens employeurs de leur stage à l'étranger au cours du processus de recrutement. Cela peut être considéré comme une preuve de l'effet positif des stages à l'étranger sur les employeurs. Cela démontre du moins les attentes des répondants quant à l'amélioration de l'employabilité des diplômés ayant acquis une expérience professionnelle à l'étranger.

En outre, 80 % des répondants en activité confirment que grâce à leur stage d'EFP à l'étranger ils n'appréhendent plus de travailler à l'étranger.

Figure 31 : L'emploi actuel des participants est directement lié au domaine de leur ancien stage d'EFP à l'étranger (N = 60)



Impact sur l'employabilité

Les réponses au questionnaire ont confirmé qu'il existe un réel impact sur l'employabilité des jeunes ayant participé par le passé à des projets de mobilité transnationale à des fins d'EFPP :

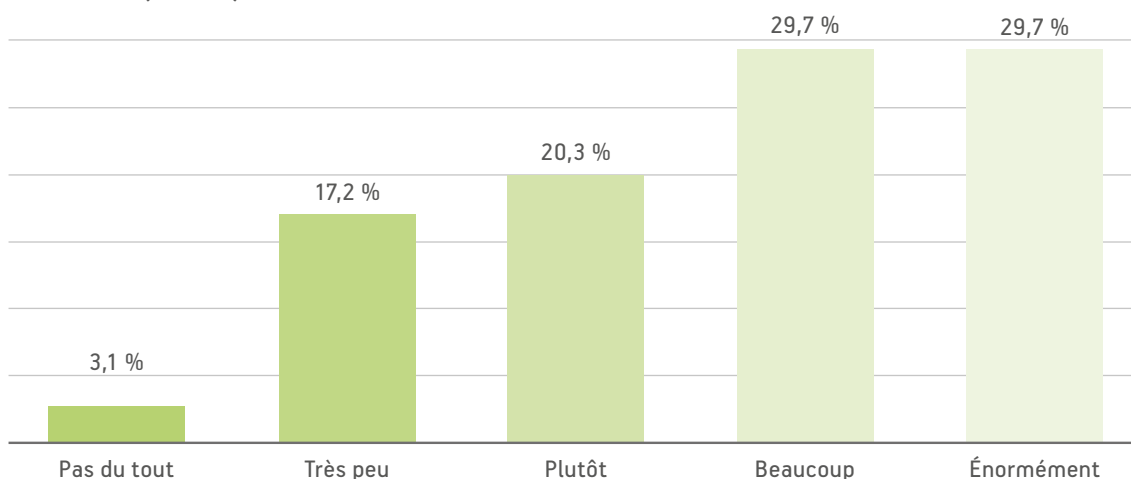
48,3 % des 58 répondants ont déclaré que leur participation à un stage d'EFPP à l'étranger les avait aidés à trouver un emploi. 68,9 % des 61 répondants estimaient même que, de manière générale, les stages à l'étranger facilitent l'accès des jeunes au marché du travail. 79,7 % des 64 répondants ont confirmé que leur stage en entreprise à l'étranger pourrait être bénéfique pour leur évolution professionnelle, tandis que 75,4 % des 61 répondants pensaient que les jeunes pouvaient trouver plus facilement du travail à l'étranger s'ils avaient déjà effectué un stage dans un autre pays.

Bien que l'amélioration de leur propre employabilité ait été une motivation initiale majeure pour seulement 31 % de 100 répondants ayant effectué un stage à l'étranger, la majorité d'entre eux ont reconnu que leur expérience à l'étranger avait eu un impact positif sur leur évolution professionnelle et leur employabilité ultérieures.

« C'est une expérience inestimable parce qu'avoir un diplôme est une chose, mais si vous n'êtes pas capable de travailler avec d'autres personnes, c'est problématique, surtout dans le secteur de l'hôtellerie. Entre une candidature d'une personne sans expérience à l'étranger, et une autre d'une personne qui a eu une expérience internationale, c'est probablement la deuxième qui sera retenue. »

« Dans le secteur de l'hôtellerie en particulier, il est très important de partir à l'étranger. C'est un atout aux yeux de nombreux employeurs. En tant qu'apprenant, vous avez besoin d'acquérir des expériences diverses et variées. »

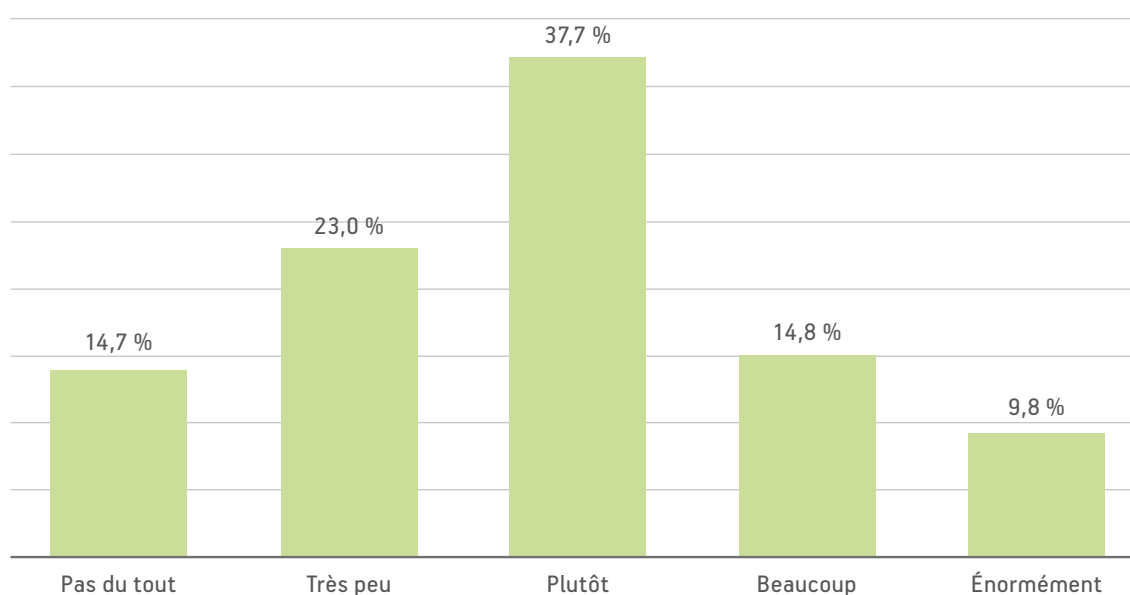
Figure 32 : Les stages à l'étranger ont eu un réel impact sur l'évolution professionnelle ultérieure (N = 64)



Concernant la certification des stages d'EFP à l'étranger, 39,6 % des 53 répondants ont déclaré que le certificat Europass mobilité obtenu grâce à leur stage d'EFP à l'étranger avait eu un impact positif sur leur employabilité. En outre, les certificats délivrés par leurs employeurs à la fin de leur stage transnational ont aidé 41,5 % des apprenants de l'EFP à trouver un emploi.

79,8 % des 61 répondants ont confirmé que les certificats qu'ils avaient obtenus pour leur stage à l'étranger leur avaient été utiles dans leur carrière professionnelle ultérieure.

Figure 33 : Les certificats obtenus pour le stage à l'étranger sont utiles dans la carrière professionnelle ultérieure (N = 61)



Opinion et points de vue des enseignants et du personnel de l'EFP organisant des projets de mobilité à des fins d'EFP

Du point de vue des enseignants de l'EFP interrogés dans le cadre de cette étude, le résultat le plus important des stages d'EFP à l'étranger a été l'amélioration de l'employabilité des apprenants. Les enseignants ont insisté sur le fait que les stages à l'étranger avaient aidé leurs apprenants à confirmer leurs choix professionnels et à améliorer leur employabilité. Mais en même temps, ils se sont montrés sceptiques quant à la capacité de ces stages à aider les apprenants à mieux appréhender le marché du travail dans son ensemble.

Les enseignants de l'EFP interrogés ont déclaré qu'ils pensaient que les stages d'EFP à l'étranger avaient un effet très positif sur les employeurs potentiels des diplômés de l'EFP, car ces employeurs recherchent généralement des qualités spécifiques chez leurs futurs employés, comme l'autonomie et la capacité d'adaptation, qui sont de précieux atouts que les apprenants ont développés grâce à leur expérience à l'étranger.

« Cette mobilité montre que ces jeunes sont prêts à quitter le « nid familial » pour partir à la découverte de pays inconnus, à sortir de leur zone de confort. »

« Après avoir obtenu leur diplôme à la fin de leurs études dans l'EFP, les apprenants décrochent souvent un contrat de travail à durée indéterminée dans le pays d'accueil où ils ont effectué leur stage en mobilité. »

« Nous avons déjà eu des retours de diplômés de l'EFP qui pensaient que leur candidature avait été retenue parce qu'ils étaient partis à l'étranger. »

« Un stage à l'étranger fait bonne impression sur un CV. Cela attire l'attention des employeurs. »

Lors de leurs entretiens, les enseignants de l'EFP ont confirmé que les certificats de stage et les certificats

Europass mobilité liés aux stages à l'étranger avaient amélioré l'employabilité des diplômés de l'EFP.

« Un document attestant une [expérience de] mobilité à des fins d'EFP de plusieurs semaines à l'étranger est une chose très positive. Plusieurs de mes diplômés de l'EFP ont déjà reçu des offres d'emploi de quelques entreprises. »

« Un certificat Europass mobilité pour un stage effectué à l'étranger, ça fait également bonne impression sur le CV. »

Selon les enseignants de l'EFP, les employeurs potentiels apprécient les nouvelles idées acquises à l'étranger que les participants à des apprentissages

transnationaux peuvent leur apporter, ainsi que la motivation de ces apprenants, qui peut favoriser leur embauche.

« Ils [les employeurs] sont intéressés par le fait qu'un jeune soit parti à l'étranger, y ait appris de nouvelles choses, vécu de nouvelles expériences et relevé de nouveaux défis. »

« Un stage à l'étranger implique plus d'efforts et d'investissement personnel qu'un stage au Luxembourg. »

« Un candidat qui a vécu une expérience intéressante à l'étranger est plus convaincant qu'un candidat qui a de bonnes notes. »

En outre, la mobilité à des fins d'EFPP favorise indirectement l'employabilité et agit indirectement contre le décrochage scolaire tout en aidant les

apprenants de l'EFPP dans leur orientation professionnelle.

« Les apprenants de l'EFPP qui ont effectué leur stage à l'étranger sont souvent motivés à poursuivre leurs études. »

« Dans le cadre de leur orientation, nous conseillons aux jeunes de faire des stages pour voir concrètement ce qu'est le métier. Un stage à l'étranger ne peut que les aider. Ils voient ce qui les attend, autant en positif qu'en négatif. »

« Les stages à l'étranger les aident à s'assurer qu'ils ont choisi la bonne voie. »

Enfin, les stages à l'étranger donnent également l'occasion à tous les participants de mieux évaluer leurs

propres conditions de travail et ainsi de prendre du recul.

« ... comprendre qu'il n'y a pas nécessairement partout dans le monde des crèches privées dotées du meilleur équipement. »

VI. CONCLUSIONS

Les retours généralement positifs des établissements de l'EFP ont confirmé que les mobilités d'apprentissage, ainsi que leurs projets globaux de mobilité, avaient beaucoup contribué à accroître le niveau de maturité de ces établissements en matière d'internationalisation et les avaient aidés à améliorer la qualité de leurs programmes d'enseignement et de formation professionnels.

L'objectif de cette étude était de mieux comprendre l'impact des mobilités transnationales sur les apprenants de l'EFP ayant effectué un stage à l'étranger. Les données recueillies dans le cadre des enquêtes et des entretiens ont permis à l'agence nationale luxembourgeoise en charge des programmes de mobilité européens d'identifier les compétences que d'anciens stagiaires de l'EFP avaient pu développer dans le cadre de leurs stages à l'étranger et dans quelle mesure ces compétences s'étaient avérées utiles pour leur développement personnel, la suite de leurs études et leur carrière.

Dès le début, il était clair que les mobilités d'apprentissage à l'étranger pouvaient être des expériences extrêmement précieuses pour les apprenants de l'EFP, à qui elles offraient la possibilité d'améliorer leurs compétences linguistiques, de découvrir d'autres approches de l'apprentissage et de

l'acquisition de compétences professionnelles et d'expérimenter des méthodes de formation différentes de celles appliquées au Luxembourg. Dernier point, mais non des moindres, les apprenants ont pu découvrir la culture du pays d'accueil et apprécier les différences ainsi que les points communs.

Les enseignants de l'EFP ont également souligné que les apprenants de l'EFP avaient acquis une meilleure compréhension de leur future profession grâce à leur expérience à l'étranger. S'étant familiarisés avec différents contextes d'apprentissage et méthodes de formation appliqués dans les entreprises et les centres de formation à l'étranger, ces apprenants de l'EFP sont devenus plus ouverts aux nouvelles idées et pratiques. L'expérience pratique approfondie de ces futurs professionnels serait très probablement considérée comme un gros atout par leurs futurs employeurs.

1. Expérience de mobilité internationale favorisant l'employabilité

Grâce à leur mobilité d'apprentissage à l'étranger, les apprenants de l'EFP ont amélioré leur employabilité et se sont facilité l'accès au marché du travail. La moitié des répondants qui étaient salariés au moment de l'enquête avaient déclaré que leur stage à l'étranger les avait aidés à trouver un emploi. Une grande majorité d'entre eux était convaincue qu'un stage à l'étranger facilite l'accès des jeunes au marché du travail, tant au niveau national qu'international. Même si pour 2/3 des apprenants de l'EFP l'amélioration potentielle de leur employabilité n'était pas initialement une motivation pour leur stage à l'étranger, une majorité d'entre eux confirme l'impact positif des mobilités à des fins d'EFP sur leur évolution professionnelle ultérieure et leur employabilité.

La plupart des répondants actifs sur le marché de l'emploi avaient informé des employeurs potentiels de leur stage à l'étranger au moment de leur recherche d'un emploi - ce qui indique qu'ils s'attendent à ce qu'une expérience professionnelle à l'étranger sera probablement bien vue des employeurs luxembourgeois.

Le fait qu'il ne restait que quelques anciens stagiaires au chômage au moment de cette étude, et que même ceux-là n'étaient en recherche d'emploi que depuis moins de 3 mois, peut laisser conclure que les diplômés de l'EFP qui ont fait un stage à l'étranger ont de grandes chances de trouver un emploi assez rapidement après l'obtention de leur diplôme.

En ce qui concerne la certification des stages d'EFP à l'étranger, une grande majorité de répondants a confirmé que les certificats obtenus dans le cadre d'activités de mobilité avaient été utiles pour la suite de leur carrière. Ces déclarations démontrent que la mobilité internationale à des fins d'EFP est très utile et nécessaire. Ces opportunités devraient idéalement être intégrées dans l'offre d'enseignement de tous les établissements de l'EFP au Luxembourg.

2. Impact des mobilités d'apprentissage sur le choix de carrière et la suite des études

Selon d'anciens stagiaires, le stage à l'étranger leur a permis d'acquérir et de consolider une expérience professionnelle pratique importante. Pour ceux qui étaient chefs d'entreprise, le sujet et le domaine du stage correspondaient à leur secteur d'activité. D'autre part, plus de la moitié des répondants salariés au moment de cette enquête ont déclaré que leur emploi actuel était directement lié au domaine de leur stage effectué à l'étranger. La majorité des répondants salariés ont souligné qu'ils continuaient à utiliser les compétences qu'ils avaient acquises au cours de leur stage à l'étranger.

Ces considérations ont conduit à la conclusion que les stages à l'étranger permettent aux apprenants de l'EFPP de tester et de valider leurs propres choix d'études et de carrière. Cette constatation a également été étayée par les entretiens menés avec des enseignants de l'EFPP, qui ont déclaré que l'expérience de mobilité à l'étranger aidait les apprenants à s'assurer qu'ils avaient choisi la bonne voie pour leur avenir professionnel.

Certains des répondants déjà actifs sur le marché du travail pensaient que leur stage d'EFPP à l'étranger avait également eu un impact positif sur leur niveau de salaire.

Quant aux anciens stagiaires de l'EFPP qui avaient décidé de poursuivre des études supérieures, l'expérience de mobilité à l'étranger s'était également révélée très utile. Les résultats de l'étude montrent que l'expérience à l'étranger avait aidé ces apprenants à choisir leurs filières et leurs domaines d'études. Elle les avait même aidés à obtenir de meilleures notes au cours de leurs études ultérieures dans l'EFPP.

Avant tout, l'expérience de mobilité à l'étranger a aidé la plupart des stagiaires de l'EFPP à dépasser l'appréhension qu'ils avaient d'étudier et de vivre à l'étranger. Cette observation avait été confirmée par la plupart des réponses données par les participants à cette étude qui étaient professionnellement actifs à ce moment-là. L'expérience de mobilité apprenante à l'étranger a non seulement facilité la transition vers la vie professionnelle, mais a également motivé dans certains cas la poursuite d'études ultérieures.

3. Une expérience d'apprentissage au-delà de l'enseignement formel

Bien évidemment, l'objectif du stage était avant tout d'acquérir des compétences professionnelles permettant aux apprenants de travailler dans des secteurs spécifiques. Mais les résultats de la présente étude ont également démontré que les anciens stagiaires considèrent leur mobilité comme une expérience qui dépasse largement le cadre de l'enseignement formel. De manière générale, le stage en entreprise à l'étranger avait transformé leurs opinions et attitudes, d'un point de vue non seulement professionnel mais aussi personnel.

Les répondants ont confirmé que leur séjour à l'étranger avait contribué au développement de leurs compétences comportementales, et en particulier relationnelles. L'expérience d'autonomie à un jeune âge (et qui est pour beaucoup la première) dans un contexte culturel inconnu est une caractéristique importante des stages en entreprise à l'étranger. Elle a la capacité de renforcer la motivation intrinsèque des stagiaires à poursuivre leur apprentissage tout au long de la vie.

4. Importance d'un tutorat efficace

L'accompagnement des jeunes stagiaires tout au long de leur séjour à l'étranger est une particularité des projets de mobilité européens. Outre le soutien financier de l'Union européenne, la mise à disposition de ressources de tutorat adéquates est cruciale pour l'expérience de mobilité.

Des relations de tutorat suivies et étroites avec les tuteurs des écoles et des entreprises partenaires sont de solides indicateurs de qualité des résultats de la formation professionnelle. Les tuteurs supervisent le développement et l'éducation des stagiaires à différents niveaux en même temps qu'ils les aident à assumer la responsabilité de leur propre apprentissage et à travailler de manière autonome.

Au Luxembourg, les bureaux des stages des écoles de l'EFPP jouent un rôle clé dans la réussite des projets de mobilité mis en œuvre. Ils apportent un soutien continu aux stagiaires, en étroite collaboration avec les tuteurs des stagiaires.

Idéalement, les mécanismes d'assurance qualité devraient aller de pair avec la convivialité d'un environnement de travail. Certains répondants ont déclaré avoir eu de bonnes interactions sociales avec leurs tuteurs. Cependant, la plupart d'entre eux ne sont pas restés en contact avec leurs anciens tuteurs par la suite.

5. Surmonter la barrière de la langue

Au Luxembourg, le multilinguisme est la norme plutôt que l'exception. Néanmoins, la majorité des répondants à l'enquête se sont déclarés d'accord avec l'affirmation selon laquelle leur mobilité leur avait permis d'améliorer leurs compétences en langues « étrangères » - rappelons néanmoins que la plupart des stages ont été effectués dans des pays francophones ou germanophones, et que ces deux langues sont enseignées à l'école.

Fait intéressant, la mobilité transnationale des apprenants de l'EFPP a été une excellente occasion pour eux de surmonter leur timidité pour s'exprimer dans une langue étrangère. Les participants à l'étude se sont presque tous accordés à dire que l'expérience de mobilité avait amélioré leurs compétences en communication et en travail d'équipe. On peut donc supposer qu'une expérience à l'étranger et le multilinguisme sont corrélés positivement.

6. Pas d'impact significatif sur les décisions de migration

La majorité des répondants étaient plus ou moins d'accord avec l'affirmation selon laquelle leur stage d'EFPP transnational leur permettrait de trouver plus facilement un emploi à l'étranger. Mais même si cette mobilité à l'étranger a pu avoir un impact sur leur volonté de chercher un emploi à l'étranger, seul un répondant sur cinq s'est dit concrètement intéressé par

un emploi à l'étranger. Plus de la moitié des répondants ont déclaré qu'ils préféreraient travailler au Luxembourg. Les stages d'EFPP à l'étranger n'ont pas eu d'impact significatif sur les décisions de migration des diplômés de l'EFPP. La raison pourrait en être la disponibilité de nombreuses opportunités intéressantes d'emploi au Luxembourg.

Auteur :

Anefore

Agence nationale pour le Programme Erasmus+

eduPôle Walferdange

route de Diekirch

L-7220 Walferdange

www.anefore.lu | info@anefore.lu

Les informations et opinions exposées dans ce rapport sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'Union européenne. Ni les institutions et organes de l'Union européenne ni aucune personne agissant en leur nom ne sont responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans ce rapport.

